

ACCUEIL MILLAU-SEGUR

Une plateforme de services pour l'Enfance et la famille

MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL

COMPTES ADMINISTRATIFS

RAPPORTS D'ACTIVITES

2023

Présidente
Catherine COSTES

Directrice
Catherine TOURROLIER

Siège social : 15 rue du Bouzou
12290 SEGUR

Bureaux administratifs : 65 rue Montplaisir
12100 MILLAU

Déclarée le 14 avril 1977

Identification du gestionnaire : Association Accueil Millau Ségur N° FINESS EJ : 120 000 591

Identification de l'établissement Millau N° FINESS ET : 120 785 324

Identification de l'établissement Ségur N° FINESS ET : 120 783 105

Numéro SIRET : 776 756 678 00012

Préfecture : Aveyron

Capacité totale de l'établissement : 87 places par arrêté modificatif N°A21 S 0198 du 22 novembre 2021

Table des matières

Préambule	3
LIVRE II : RAPPORTS D'ACTIVITE PAR POLE	5
I. Des services engagés auprès des personnes accompagnées	5
II. Le Pôle Internat Millau	6
1. Analyses quantitatives.....	6
1. Problématiques des adolescents et jeunes majeurs accueillis.....	9
La Villa : des allers-retours pour mieux grandir.....	9
Les MNA : le quotidien face au trauma	10
Les jeunes majeurs : des projets de vie au risque de la séparation affective	11
2. Accompagnement.....	12
4. La démarche qualité en 2023	14
III. Pôle Internat Ségur	20
1. Analyses Quantitatives	20
2. Problématiques des enfants.....	23
3. Accompagnements	25
IV. Pôle Accueil Parents-Enfants.....	28
1. Analyses Quantitatives	28
2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis	30
3. Violences conjugales et relation d'emprise : De la honte à l'indépendance, la capacité d'être soi	33
4. Accompagnements.....	35
V. Pôle Suivi Educatif à Domicile (SEAD).....	38
A - Placement à Domicile.....	40
1. Analyses Quantitatives	40
2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis	42
3. Accompagnements	43
B – AEMO renforcée	44
1. Analyses Quantitatives	44
2. Accompagnements	46
3. Démarche qualité	46

Préambule

Ce compte administratif 2023 reflète les évolutions et les éléments marquants de l'année pour l'établissement Accueil Millau Ségur, le secteur des ESSMS¹ et de la Protection de l'Enfance.

Dernière année avant le CPOM, l'établissement a évolué pour atteindre une conformité en termes de taux d'occupation. **L'activité, ramenée au nombre de places figurant sur la dernière autorisation, soit 87 places, ne permet d'atteindre un équilibre budgétaire.** Ce constat confirme le manque de moyens structurels qui a toujours conduit l'établissement à réaliser une activité supérieure à sa capacité pour atteindre un équilibre financier.

Les quatre dernières années de travail en lien avec les services du Département, ont abouti en fin d'année à une proposition budgétaire pour 5 ans. En octobre, le Conseil d'Administration a accepté l'enveloppe CPOM octroyant des moyens supplémentaires et validant les projets d'investissement visant le développement de la qualité d'accueil sur chacun de nos sites. **La finalisation du contrat sera présentée à l'Assemblée Générale du 26 avril 2024 pour validation, avant la signature définitive avec le Conseil Départemental prévue en fin du premier semestre 2024.**

Fin 2023, nous avons débuté la préparation de l'établissement à l'évaluation qui aura lieu en 2025 conformément au **nouveau « référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux »**, paru en mars 2022. Ce référentiel a entraîné une modification de l'article L 3128 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui dispose : *« Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de Santé mentionnée à l'article L. 16137 du code de la Sécurité Sociale... »*

A partir de cette nouvelle procédure, on peut parler d'un véritable **changement de paradigme**. La loi 2002.2 plaçait déjà l'usager au centre du dispositif. Le nouveau dispositif d'évaluation lui identifie trois enjeux :

- La personne n'est plus considérée comme un usager mais comme **actrice de son projet**. Les valeurs fondamentales portées par le référentiel s'articulent autour de son **pouvoir d'agir**, du **respect de ses droits fondamentaux** et d'une **l'approche inclusive de son accompagnement**. Concrètement cela signifie que, là où l'établissement élaborait et présentait des dispositifs pour accueillir des usagers, c'est maintenant la personne elle-même qui s'adresse aux professionnels pour que soient mises en œuvre des modalités d'accueil prenant en compte ses choix concernant son cadre de vie, les règles de la vie collective, son projet personnalisé, sa vie sociale et son autonomie.
- La **réflexion éthique** devient au centre de la qualité afin de garantir à la personne l'effectivité du respect de ces droits dans l'exercice de nos pratiques son expression et sa participation.
- La **qualité est évaluée à partir des perceptions de la personne accueillie** sur son accompagnement, sur la bienveillance et du respect de ses droits. Le résultat de l'évaluation de la qualité est basé sur son expérience au sein de l'établissement.

Il est évident que cette approche **engage la Protection de l'Enfance dans une évolution des pratiques**. La bienveillance et la lutte contre la maltraitance sont bien sûr au cœur de nos pratiques, cependant nous exerçons des **mesures contraintes**. Les personnes accompagnées ont rarement

¹ Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

choisi d'être accompagnées et sont même souvent en désaccord avec une mesure de placement ou de soutien éducatif.

C'est tout l'enjeu de l'établissement : faire évoluer nos pratiques vers la participation des personnes accompagnées, à partir notamment de la co-construction des projets personnalisés. Même si nous n'avons jamais fait sans la personne, si nous faisons son projet sans elle nous risquons de le faire contre elle. En paraphrasant cette phrase de Gandhi, rappelons-nous « Si tu fais pour moi mais sans moi, tu fais contre moi ».

L'année 2023, est aussi marquée par la remise du rapport et des préconisations de la CIIVISE.

Présenté à l'ensemble des professionnels lors de l'Assemblée Générale du mois de Septembre, rappelons-nous que ces enfants sont aussi dans nos murs. Dans le sillage du Juge Durand, nous continuons à nous former pour entendre et accompagner ces enfants abusés, violentés, trahis par leur famille et son entourage. En le 23 novembre 2023, **20 professionnels de l'établissement** ont participé à la formation proposée par le Conseil Départemental « **Les violences sexuelles. De quoi parle-t-on ?** ». Notre premier comité éthique s'intitulait « les enfants, adolescents et familles accueillis au sein de l'établissement ont-ils le droit à une sexualité ? ». Nous savons que nos enfants qui présentent des comportements sexuels inadaptés ont souvent été eux-mêmes victimes. A la tentation d'interdire toute forme de vie affective et sexualité au sein de l'établissement, nous savons **qu'il est de nos missions d'en parler, d'accompagner et de valoriser** toute relation adaptée, bienveillante, respectueuse de l'autre, ainsi **prévenir toute déviance et renforcer toute vulnérabilité.**

Audrey Amigues, psychologue à la villa se fait l'écho de nos engagements :

« En novembre 2023, la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants (CIIVISE) a rendu son rapport : 160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles, soit un enfant victime toutes les 3 minutes. Bien entendu, les enfants, adolescents et jeunes majeurs que nous accueillons et accompagnons ne sont pas épargnés par ce fléau. Si notre pratique a toujours été logiquement marquée par le travail autour de ce type de problématique, 2023 aura peut-être été l'année de la prise de conscience collective de la dimension systémique de ces violences. Plus que jamais, nous nous engageons au quotidien pour accueillir, entendre et faire quelque chose de la parole des enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis, qu'elle soit verbale ou à travers des symptômes. Nous nous attachons à continuer à leur dire « je te crois, je te protège » par nos paroles et nos actes. »

Catherine Tourrolier

LIVRE II : RAPPORTS D'ACTIVITE PAR POLE

I. Des services engagés auprès des personnes accompagnées

Les valeurs et la philosophie de l'Accueil Millau Ségur se reflètent dans la **qualité d'accueil** de chacun des services :

- Le **pôle Internat des adolescents**, réparti sur deux sites à Millau, la « Villa » et la « Maison » où respectivement, 9 adolescents sont accueillis en chambres individuelles ou studios et 6 mineurs non accompagnés en chambres doubles ou individuelles. Chaque lieu bénéficie de pièces conviviales, salon, cuisine aménagée favorisant les interactions, un bureau éducatif et un extérieur propice à des activités. La villa a été rénovée et agrandie en 2020. Trois jeunes majeurs sont accompagnés dans les studios de la villa ou de la Maison ou dans un appartement au-dessus des bureaux du SEAD.
- Le **pôle internat de Ségur** accueillant les 20 plus jeunes enfants, de 4 à 14 ans, répartis entre la « grande maison », somptueuse bâtisse Ségurienne qui abritait autrefois l'orphelinat, pour les plus jeunes et une maison mitoyenne « l'annexe » pour les 5 pré-adolescents. Ces locaux chargés d'histoire ont un caractère chaleureux et accueillant. La place manque cependant pour offrir des prestations d'accueil en adéquation aux normes d'accessibilité et de confort (pas de chambre de veille, de bureau éducatif à l'annexe). Une grande cour avec une aire de jeux est installée devant la grande maison. Le projet immobilier viendra améliorer et compléter ce dispositif, auquel est adossé en partenariat avec la Villa le service placement à domicile.
- Le **pôle Accueil Parents-Enfants**, situé à Millau dans une maison de caractère entourée d'un grand parc. Il abrite 4 appartements, un espace collectif convivial avec cuisine et salon, le bureau des éducateurs et la chambre de veille. Un studio attenant permet de réaliser des accueils en urgence.
- Le **pôle SEAD**, dont les bureaux sont installés dans deux appartements en location, dans le centre-ville de Millau et de Saint-Affrique. Suffisamment spacieux, ils permettent d'accueillir des enfants et adolescents pour des repas, de l'aide aux devoirs, des jeux... et les parents dans le contexte d'un entretien.

II. Le Pôle Internat Millau

1. Analyses quantitatives

Sébastien Bréhier

LES JOURNEES REALISEES

	2021	2022	2023
Journées réalisées	6 540	6 978	6424,5

L'activité de l'année 2023 montre un **écart significatif au niveau du nombre de journées** effectuées par rapport à l'année précédente. Cette différence s'explique par plusieurs facteurs :

- la **diminution des prises en charge** des contrats jeunes majeurs avec des premiers passages de relais vers le dispositif d'accès à l'autonomie proposé par l'UDAF à partir de juillet 2023.
- une **place mise en attente sur l'internat** de la villa pour une jeune adolescente en provenance de la maison d'enfants de Ségur, un adolescent destiné à être accueilli à la villa mais qui a été en fugue pendant de longues semaines alors que nous avons programmé l'admission.
- l'**admission d'une MNA** ralentie pour des raisons qui ne nous incombent pas. Nous pouvons affirmer que malgré une anticipation permanente des entrées et des sorties avec notre participation mensuelle à la commission MECS et un lien permanent avec les différents territoires, nous restons dans l'incapacité de maîtriser les arrivées de certaines situations en termes de temporalité. Il est à noter également que nous pouvons subir certaines sorties qui ne sont pas forcément prévues, soit par des décisions du juge des enfants, soit par la non-adhésion au placement par l'adolescent et sa famille qui peut conduire à une fin de mesure si l'âge de l'adolescent est proche de la majorité. Ces phénomènes peuvent provoquer une latence entre la libération de la place et la préparation d'une nouvelle admission. Les droits d'hébergement peuvent être aussi une des raisons des baisses d'activité en fonction des différentes ordonnances des situations. Le taux d'occupation peut donc être aléatoire en fonction des services et des populations qui les composent.

C'est pour ces différentes raisons que nous nous efforçons de traiter l'activité d'une manière globale au dispositif de l'internat Millau, **l'activité d'un service peut donc venir compenser la baisse d'activité de l'autre service**, par exemple au cours de l'année 2023, l'activité du service des Mineurs Non Accompagnés a été au-delà de 100 % alors que celle de la villa un peu en deçà, mais au final nous parvenons à un équilibre sur la totalité de l'année.

NOMBRE D'ADOLESCENTS ACCOMPAGNES

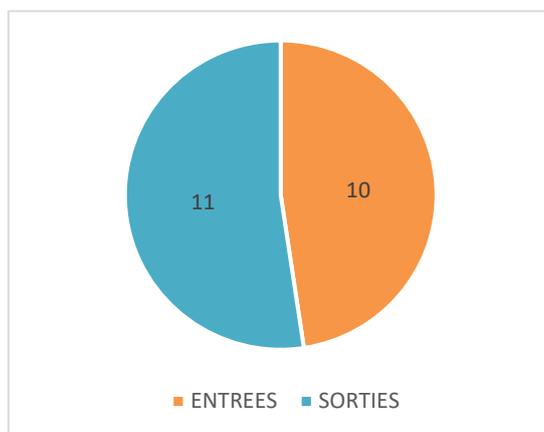
	2021	2022	2023
Nombre	28	32	28

Les effectifs de l'internat Millau sont revenus à un équilibre similaire à celui de 2021, ce constat est généré par deux facteurs, une sortie importante des jeunes majeurs migrants en 2022 et la préparation à l'entrée en CPOM qui nous a contraint d'assurer une activité plus en adéquation avec

notre budget et les moyens alloués. Progressivement **notre parc locatif a réduit pour se conformer à notre agrément de 18 places réparties sur les deux services d'internat**. Nous avons donc fait le choix de refuser des demandes de prise en charge de nouvelles situations en mesure d'accompagnement jeune majeur et avons passé le relais pour certaines situations aux équipes de l'UDAF qui offrent depuis juillet 2023 un nouveau type d'accompagnement pour les jeunes majeurs les moins vulnérables : un dispositif d'accès à l'autonomie.

Nous avons également accueilli ponctuellement **trois situations dans le cadre de mesures de placement à domicile**, à chaque fois que des temps de repli s'avéraient nécessaires. Ces temps de repli sont travaillés en étroite collaboration avec le service du SEAD qui reste au plus proche des adolescents et de leurs familles, dans le cadre de visites régulières pour évaluer le climat familial et identifier de potentielles situations de danger qui nécessiteraient une mise à l'abri dans le collectif de l'internat pendant un temps défini.

ENTREES /SORTIES 2023



Les mouvements au niveau des entrées et des sorties du pôle internat de Millau sont pratiquement à l'équilibre.

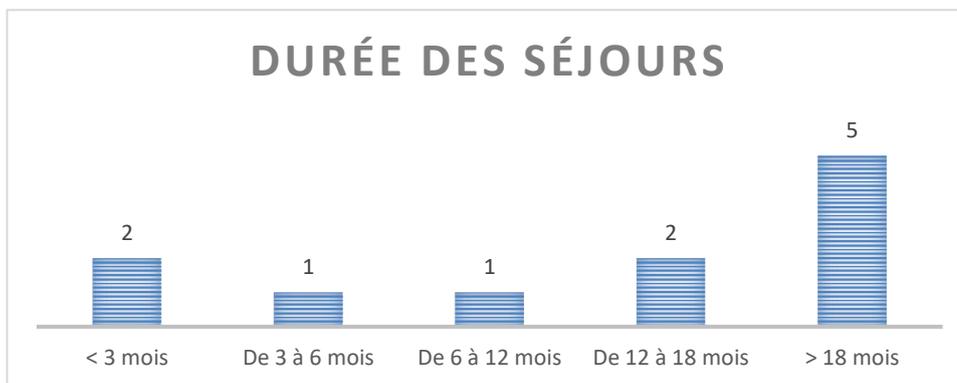
En termes de sorties, pour le service MNA, deux des jeunes majeurs migrants ont rejoint le nouveau dispositif de l'UDAF en juillet, un autre jeune majeur migrant a demandé sa fin de prise en charge avec une poursuite plus allégée de son accompagnement, assuré par le Conseil Départemental. Ces trois jeunes ont tous un revenu généré par un contrat d'apprentissage, un diplôme en cours d'obtention, un logement et ils sont régularisés sur le plan administratif.

Concernant la Villa, deux jeunes majeurs sont sortis vers le secteur de l'emploi avec leur baccalauréat, l'acquisition du permis de conduire et un logement avec l'ensemble des aides de droit commun. Un autre jeune de la Villa a pu bénéficier d'un accueil pérenne chez un membre de sa famille en tant que « tiers digne de confiance ». Nous nous sommes chargés de la totalité du passage de relais sur le plan familial, scolaire et administratif, en collaboration avec la référente de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Deux autres adolescents plus en difficultés ont choisi de réintégrer le domicile familial, malgré nos propositions de poursuite de notre accompagnement.

Toutes ces sorties ont bien évidemment été compensées systématiquement par des entrées qui sont traitées lors des commissions MECS, mais également en interne avec l'équipe de Direction et l'équipe de Ségur en fonction de différents critères : les besoins des adolescents, leurs projets et leurs attentes, leur âge, leur niveau d'autonomie et leur maturité ; l'ensemble des éléments qui constituent leur projet personnalisé.

DUREE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE



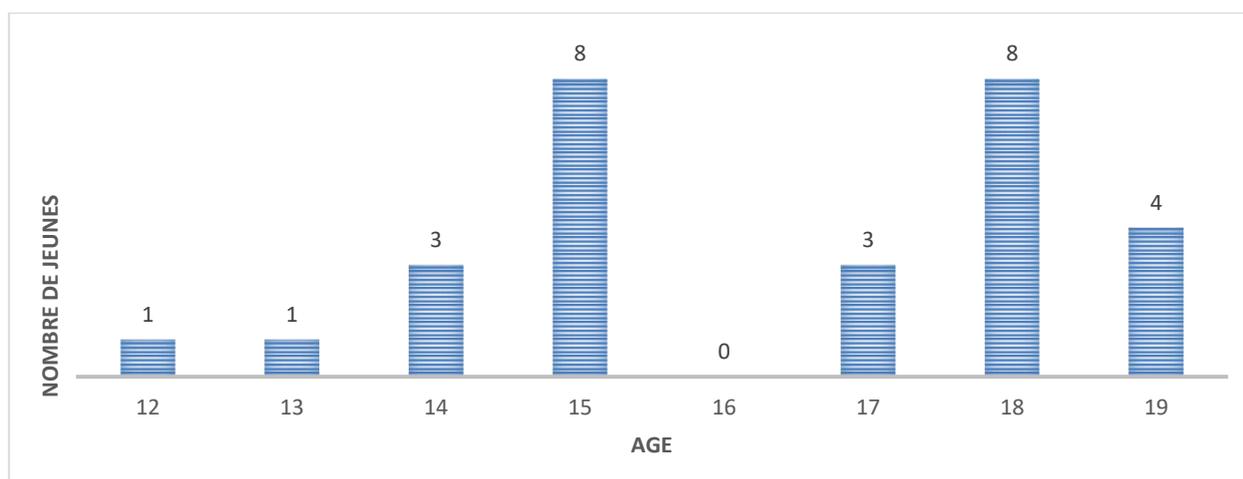
Les deux situations dont l'accompagnement est inférieur à trois mois correspondent à des mesures de placement à domicile pour lesquelles nous n'avons effectué que très peu de temps de repli. Ces deux mesures n'ont pas été renouvelées, il est donc normal que la durée soit si basse, c'est même plutôt rassurant car cela signifie que les situations au sein de leur domicile étaient stabilisées.

La situation dont l'accompagnement est compris entre 3 et 6 mois correspond à un jeune majeur qui n'a pas adhéré à la mesure et au projet professionnel défini en amont avec l'aide sociale à l'enfance. Il a fait la demande après avoir passé son baccalauréat de retourner vivre au domicile familial.

La situation dont la durée du séjour est comprise entre 6 et 12 mois correspond à un adolescent qui nous a été confié en début d'année 2023 qui a été réorienté vers un autre département pour rejoindre sa tante maternelle qui a souhaité l'accueillir en tant que « tiers digne de confiance ».

Les 5 situations, dont l'accompagnement éducatif a duré plus de 18 mois, concernent uniquement des jeunes majeurs qui sont sortis dans de bonnes conditions, soit vers l'emploi, soit vers le dispositif de l'UDAF.

AGE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



L'année précédente, nous pouvons constater une forte augmentation des jeunes âgés de dix-huit ans et plus (12 situations de jeunes majeurs en 2023), cette hausse a impliqué des **accompagnements de proximité des équipes éducatives** des deux services pour favoriser au mieux les conditions de sortie du dispositif de protection de l'enfance ou les conditions de prolongation des mesures en s'appuyant sur les facteurs de vulnérabilité encore présents pour certaines de ces situations.

L'accompagnement des jeunes majeurs **requiert une attention et une présence particulière** à la différence de celle de l'accompagnement d'un collectif. Les temps de prise en charge et de disponibilité ne sont pratiquement qu'individualisés et personnalisés, l'équipe éducative doit s'adapter aux temps de présence et de disponibilité du jeune majeur, qui le plus souvent est soit scolarisé, soit en cours d'emploi (contrat d'apprentissage, missions d'intérim ou contrat à durée déterminée). Les différentes interventions éducatives se doivent donc d'être régulières, bien ciblées, rassurantes et efficaces.

Les plus jeunes adolescents, âgés de quatorze ou quinze ans ont constitué la quasi majorité de l'effectif sur les deux services en 2023 (11 situations). Nous pouvons donc nous attendre à une recrudescence de préparation à l'accès à la majorité pratiquement dans la même temporalité.

1. Problématiques des adolescents et jeunes majeurs accueillis

Audrey AMIGUES

La Villa : des allers-retours pour mieux grandir

En 2023, les adolescentes et adolescents accueillis à la Villa étaient âgés de 14 à 15 ans. A cet âge la puberté (physiologique) et le processus pubertaire (psychologique) sont bien installés, la vie au sein de groupes de pairs prend davantage d'importance, et les questions relatives au choix d'orientation, scolaire et/ou professionnelle se posent, l'avenir commençant à s'inscrire dans l'actuel.

Mais si les adolescents à cet âge ne sont plus des tous petits, ils ne sont pas encore vraiment des grands : cela se traduit notamment par des moments de régression, phénomène normal qui, tel un élan ou une reprise de souffle, soutient les périodes d'expansion.

Pour rappel, grandir, c'est se séparer, et ce travail de séparation-individuation est complexe et douloureux pour tout le monde. Mais pour les jeunes accueillis à la Villa, ce travail revêt des enjeux bien singuliers, car pour se séparer et grandir, il faut une base de sécurité interne suffisante. Or, comme l'indique la mesure de protection que constitue le placement, c'est bien cela ce qui leur fait défaut.

Comment accompagner une ou un adolescent insécure vers l'autonomisation ? Comment participer à restaurer un sentiment de sécurité, de confiance en l'autre et en soi fragilisé, voire inexistant ou annihilé dans certaines situations, de façon à ce que la jeune personne accueillie puisse se construire une vie à elle ? Comment accueillir, contenir et participer à métaboliser l'angoisse, parfois massive, que génère le fait de grandir ? Comment rassurer suffisamment l'adolescent pour qu'il accepte de quitter un environnement contenant ? Comment préparer et accompagner les jeunes à la réalité de

certaines échéances tout en respectant leur rythme, condition sine qua non à la concrétisation de tout projet ?

Ces quelques questions, et tant d'autres, constituent les fils conducteurs de la pratique éducative de l'équipe de Villa. Et de ce travail d'accueil et d'accompagnement ressort l'importance centrale de la souplesse, de l'adaptabilité des adultes comme du cadre. Les adolescents de la Villa peuvent y faire des expériences, leurs expériences, sans que cela ne leur soit jamais renvoyé comme étant des échecs. Par exemple, intégrer le studio de la Villa, mais se rendre compte quelques semaines ou mois plus tard que ce passage était peut-être un peu prématuré, et retrouver sa place sur le groupe. Ce type d'expérience est capital pour le développement : en tant qu'adolescent, je me rends compte que je peux essayer des expériences nouvelles, sans pour autant risquer de perdre ni ma place, ni ma relation aux adultes, ni l'image qu'ils peuvent avoir de moi ; quels que soient mon rythme et mes difficultés, des solutions seront toujours trouvées, je ne serai pas laissé seul face aux obstacles de la vie, je ne serai pas abandonné ou rejeté parce que j'aurais déçu les adultes ; j'apprends ainsi que je peux leur faire confiance, et donc, avec le temps me faire confiance.

Les MNA : le quotidien face au trauma

En 2023, la Maison a accueilli des Mineurs Non Accompagnés (MNA), c'est-à-dire des jeunes adolescents en situation d'exil, et sans présence à leur côté d'un membre adulte de leur famille. Jeunes adolescents, car sur l'année 2023, la grande majorité des MNA accueillis sur la Maison avaient entre 13 et 15 ans. Ils présentaient donc a minima une triple fragilité : celle de l'exil, celle de la séparation avec leurs proches, et celle de leur jeune âge. Ainsi, tous les jeunes adolescents accueillis à la Maison présentaient ou ont présenté des troubles relevant d'un syndrome de stress post-traumatique.

Séparés, souvent brutalement, de tout ce qui leur était connu, familial, aimé et aimant, ces enfants se retrouvent projetés dans des mondes inconnus, imprévisibles, sans autres repères auxquels se raccrocher que ce qui leur reste de repères internes. Il s'agit bien évidemment d'une expérience terrifiante, dangereuse pour l'intégrité tant physique que psychique de la personne, anxiogène au point de menacer jusqu'au sentiment même d'exister (et tout cela sans même prendre en compte les différentes violences potentiellement vécues en outre pendant le parcours de migration).

Lorsqu'ils arrivent sur la Maison des MNA, ces jeunes adolescents peuvent pour la première fois depuis plusieurs semaines ou mois se poser dans un lieu que des adultes s'efforcent de rendre le plus sûr et rassurant possible. En se posant, en se reposant, les adolescents peuvent alors commencer un long travail de reconstruction.

Nous nous sommes rendus compte qu'après une période plus au moins brève d'adaptation, que ce soit au cadre, aux règles, ou aux adultes rencontrés, les adolescents accueillis « semblaient » ensuite dans une période plus difficile, tant pour eux que pour les personnes les accompagnant : repli sur soi, mutisme, de très longs moments passés à dormir, ou dans le lit dans le noir, très peu de demandes, de désirs autres que matériels, troubles physiques, maux de tête, de ventre, nausées, malaises, troubles du sommeil, de l'attention, des apprentissages... En fait, ces jeunes se trouvent à ces moments-là dans des états de sidération : comme ils ne sont plus obligés d'être dans l'action ou le mouvement, leur appareil psychique se met « en mode veille », de façon à se récupérer.

Cette étape, pénible et inquiétante quand on la traverse ou qu'on en est témoin, est néanmoins indispensable au processus de rétablissement. Le travail éducatif et d'accompagnement consiste

alors notamment à résister à ces mouvements dépressifs – et donc potentiellement dépressogènes – normaux. Garder pour les adultes l’envie, l’énergie, les projets, l’espoir pour ces adolescents qui ont presque tout perdu. C’est au prix de ce travail énergétivore que ces adolescents peuvent, avec le temps, à nouveau prendre le risque de s’investir dans ce nouveau lieu de vie, dans la relation à l’autre, dans des projets scolaires, extra-scolaires, professionnels, dans des projets pour l’avenir, bref de s’investir à nouveau dans la vie.

Les jeunes majeurs : des projets de vie au risque de la séparation affective

En 2023, l’Accueil Millau Ségur a accompagné des jeunes majeurs de façon à les soutenir dans leurs projets professionnels bien engagés, et de continuer à leur apprendre les différentes démarches à effectuer en tant qu’adultes, à repérer et utiliser à bon escient les différents services de droit commun.

Toutefois, il est ressorti que notre accompagnement était loin de se résumer aux démarches administratives. En effet, la dimension affective est très présente, voire essentielle aussi dans l’accompagnement de ces très jeunes – et peut-être pas encore tout à fait – adultes. S’ils et elles montrent le sérieux de leur engagement dans leurs apprentissages respectifs, ces jeunes majeurs expriment aussi l’importance du « soutien moral ». L’entrée dans l’âge adulte n’est pas chose aisée. D’ailleurs, la moyenne européenne de l’âge auquel les jeunes adultes quittent le domicile familial est de 26 ans. Pour les jeunes majeurs relevant de la protection de l’enfance, l’apprentissage de l’autonomie doit se faire bien plus rapidement, le contrat jeune majeur n’étant (pour l’instant) ni automatique, ni garanti, et renouvelable uniquement sur de courtes périodes, ce qui complexifie la possibilité pour ces jeunes de se projeter.

Cette réalité de leur situation majore l’anxiété, voire l’angoisse des jeunes majeurs, jusqu’à fragiliser des projets pourtant bien menés jusque-là. Les adultes qui les accompagnent ont alors tout leur rôle à jouer : être présents, disponibles, patients, soutenant de façon à essayer de rassurer suffisamment ces jeunes tant sur la solidité du lien qu’ils ont tissé, que sur leurs ressources propres et sur les ressources extérieures.

Il n’en reste pas moins qu’au moment de leur sortie du dispositif, nombre de jeunes majeurs accompagnés en 2023 ont pu verbaliser la prématurité de cet arrêt d’accompagnement qui réactive chez eux l’angoisse d’être seul, de ne pas s’en sortir, mais aussi la blessure de se sentir abandonné, comme une nouvelle répétition d’un abandon que ces jeunes ont déjà bien trop souvent vécu au cours de leur histoire.

2. Accompagnement

SCOLARITE, INSERTION

Insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Etablissements du médico-social	2
Bac professionnel	3
Bac général	1
Collège général	2
BTS Vente	3
CAP Contrat d'apprentissage	6
Sans projet spécifique (adolescent à difficultés multiples)	3
Classes adaptées (ULIS, SEGPA, prepa pro)	8
CAP Lycée professionnel	
Lieux de Scolarisation	Nombre de jeunes
CFA de Rodez (12)	6
MFR de Javols	1
Lycée Jean Jaurès – 12400 SAINT AFFRIQUE	3
Lycée Jean Vigo – 12100 MILLAU	7
ITEP de Grèzes	2
IME les Hermeaux – Saint Laurent d'Olt	1
Collège Marcel Aymard – 12100 MILLAU	3
Collège Marguerites Marie – 12100 MILLAU	1
Collège Jean Amans – Pont de Salars	1
Sans projet ou en attente d'une scolarisation	3

La majorité des adolescents et des jeunes majeurs accueillis sur [le pôle internat de Millau](#) sont scolarisés. Nous nous donnons les moyens de répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, en lien avec les représentants légaux, les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance et les établissements scolaires. Nous collaborons avec les équipes pédagogiques, et la MDPH, à l'évaluation des situations qui nécessitent une orientation vers une structure du médico-social et du milieu professionnel protégé.

Concernant les [adolescents en rupture de parcours scolaire](#) ou les mineurs non accompagnés qui arrivent avec des retards dans les apprentissages, nous sollicitons régulièrement le Centre d'Information et d'Orientation et entretenons un lien permanent avec la coordinatrice de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire).

Les contrats d'apprentissage prennent une grande part dans le choix d'orientation des adolescents. Cela s'explique par [un effectif conséquent de mineurs non accompagnés et majeurs étrangers](#) qui choisissent cette filière, car elle offre une meilleure sécurisation du parcours administratif. Le titre de séjour « [travailleur temporaire](#) » est l'un des plus faciles à obtenir, à partir du moment où le mineur se donne les moyens de justifier de six mois d'expérience professionnelle avant sa majorité.

Les niveaux scolaires et l'attrait financier de ces contrats d'apprentissage sont également des facteurs prépondérants de ce type d'orientation.

Ils offrent des formules beaucoup plus concrètes en termes d'apprentissage des différentes matières scolaires. Les allers-retours sont permanents entre la théorie et la pratique et le temps passé en entreprise est bien supérieur à celui passé dans les CFA.

Les [contrats d'apprentissage](#) impliquent un lien étroit et permanent avec les différentes entreprises qui représentent des partenaires très précieux pour la réussite scolaire et l'accès à l'emploi.

PARTENAIRES

Nom institut	Lieux en 2023
Education Nationale (Collèges, lycées, MFR, MLDS, CIO, UPE2A, rectorat de Toulouse)	Millau, St Afrique, Javols, Valrance, Villefranche de Rouergue
Collèges et lycées privés	Millau, St Afrique, Pont de Salars
Aide sociale à l'enfance	Territoires de Millau, St Affrique, Rodez, UDMNA
Etablissements médicaux-sociaux	ITEP de Grèzes, IME de St Laurent d'Olt, ESAT les Charmettes
Etablissements sociaux (MECS de l'Aveyron et hors départements, CADA, CHRIS)	Pont de Salars, Villefranche de Rouergue, Rodez, Le Vigan, St Affrique, Millau
MDPH, PJJ	Rodez
Tribunal	Rodez, Millau
OFPPA, OFFI, préfecture	Paris, Toulouse, Rodez
La Direccte	Plateforme interrégionale
Commissariat, gendarmerie	Millau, Rodez
Mission locale, Pôle emploi, Agence Intérim	Millau
Cap emploi	Rodez
Entreprises privées	Millau, St Affrique
Collectivités territoriales (Ateliers de la mairie, CLSPD)	Mairie de Millau et de St Affrique
Cuisine centrale	Millau
CPAM	Millau, Rodez
Associations sportives, culturelles et artistiques	Millau
Centres de loisirs et organismes de colonies de vacances	Aveyron et départements limitrophes
Associations solidaires et d'insertion (recyclerie Eve, secours populaire, Emmaüs, Atout cœur, Myriade, le jardin du Chayran, garage solidaire)	Millau

RELATIONS AVEC LA FAMILLE

Droits d'hébergement (DH)	2023	Droits de Visite (DV)	2023
Tous les week-ends			
2 week-ends par mois	6	2 DV/mois	4
1 week-end par mois	1		
5 jours aux vacances	5		
Pas de retour en famille	20		

Les **retours en famille concernent uniquement les adolescents** de la villa même si l'on peut également constater une diminution des droits de visite et d'hébergement sur ce public, les situations dégradées des familles des adolescents qui nous sont confiés ne permettent pas aux juges d'ouvrir des droits aux représentants légaux, ce qui a comme conséquences des effectifs importants dans les internats chaque week-end.

Nous tentons d'entretenir une communication régulière avec les familles pour faciliter leur adhésion au placement, respecter les droits et devoirs de l'autorité parentale et co-construire le projet personnalisé de leur adolescent. Ce travail avec les familles vise bien évidemment à évaluer des possibles augmentations de leurs droits, voire même de potentielles conditions de retour en famille.

Les mineurs non accompagnés et les jeunes majeurs ne sont pas concernés par les droits de visite et d'hébergement, soit par l'absence totale des parents restés dans les pays d'origine ou fréquemment décédés, soit par la non obligation ou non volonté de retour en famille pour les majeurs nationaux. Néanmoins, lorsque nous évaluons qu'une personne peut être ressource et créer un lien d'attachement pour un MNA, nous portons un projet d'accueil et d'hébergement ponctuel mais régulier auprès de l'équipe de l'UDMNA du Conseil Départemental.

4. La démarche qualité en 2023

LA DEMARCHE QUALITE / LE TRAVAIL D'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Suite à **l'évaluation externe** et dans la continuité des travaux menés au sein des **trois commissions** mises en place en 2019, des fiches action ont été élaborées par les différents groupes de travail. Ces fiches action sont en cours de mise en œuvre sur l'ensemble des services en matière d'éco-citoyenneté, de risques psycho-sociaux et de bientraitance.

La **commission bientraitance** étayée notamment par l'étude de deux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (« *l'autorité parentale dans le cadre du placement* » et « *Bientraitance, principes éthiques et définition* ») a permis de dégager des besoins et des objectifs d'amélioration du travail d'accompagnement des familles regroupés dans une fiche action, spécifique à ce sujet.

C'est au cours du deuxième trimestre de l'année 2022 que les groupes de travail ont débuté une réflexion sur le développement du pouvoir d'agir des familles et la co-construction des Projets Personnalisés.

A la rentrée de septembre 2022, l'équipe de Direction, en s'appuyant sur les premiers travaux des différentes commissions, a pu élaborer et présenter aux équipes une procédure d'admission et de construction des Projets Personnalisés, en lien avec le développement du pouvoir d'agir des familles.

La poursuite des travaux de réflexion lors du dernier trimestre 2022 a permis d'approfondir et de préciser les objectifs, les moyens et les principes éthiques et éducatifs en termes de co-éducation entre les familles et les professionnels, de posture de l'éducateur dans l'accompagnement des familles et de définition des modes de communication et de rencontres.

Parallèlement à cette démarche, des **sessions de formations** ont été proposées et mises en place (« *Sensibilisation à l'approche systémique et au travail avec les familles en institution* » proposée par l'Institut d'études de la famille) à l'attention de l'ensemble des équipes éducatives et des cadres de l'établissement.

En 2023, le niveau 2 et un approfondissement de cette même thématique ont été mis en place pour tous les professionnels ayant bénéficié de la sensibilisation à l'approche systémique en 2022.

En parallèle de cette démarche, nous effectuons chaque année une réunion de bilan annuel sur chacune des équipes de l'internat de Millau dans le but de dégager des objectifs d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Les adolescents des deux services sont également régulièrement consultés dans le cadre de temps d'expression et de participation sur un rythme formalisé de sept séances par an. Dans ces instances sont abordés des thématiques comme les conditions d'hébergement, l'alimentation, le règlement de fonctionnement, les projets d'activités et de séjours éducatifs. C'est également dans ce cadre-là que les adolescents seront consultés pour participer à l'actualisation des projets de service. Concernant la participation des familles, au vu des difficultés à les mobiliser physiquement au sein de l'institution, un questionnaire de satisfaction est en cours de réflexion et d'élaboration.

Voici les différents axes d'amélioration qui ont été dégagés pour l'année 2023 :

Service de la villa :

- **Bilan de l'activité, les effectifs, les admissions, les mouvements et les sorties**
 - Amélioration de la préparation des passages des jeunes de Ségur vers la Villa (participation synthèse, présentation de la situation, temps d'intégration)
 - Privilégier les admissions en début ou fin d'été
 - Améliorer les temps de coordination entre les partenaires pour l'accompagnement des adolescents à difficultés multiples
 - Solliciter la MDPH pour formaliser un PAG pour mieux gérer les situations complexes
- **Projets d'activités et séjours éducatifs**
 - La mise en œuvre de chantiers éducatifs collectifs est à développer
 - Privilégier les projets de chantiers à l'extérieur de la Villa
 - Favoriser les échanges entre les adolescents de la Villa et les MNA

- **Procédure élaboration PP, rapport de situation, synthèse**
 - Les rencontres avec les familles restent à développer pour mieux formaliser et donner du sens à la démarche de co-construction du PP
 - Renforcer la co-construction des PP avec les partenaires
 - Améliorer la temporalité entre la rédaction et la présentation du PP au jeune et à sa famille
- **La participation des usagers**
 - Un écart est observé entre les idées et les propositions des jeunes et la mise en œuvre
 - L'équipe doit s'emparer de leurs idées et organiser la mise en œuvre des décisions prises lors des temps de parole
 - Les décisions sont prises en réunion d'équipe, un porteur de projet doit être nommé dans l'équipe et un chez les jeunes
 - Les temps de parole doivent être régularisés sur les temps d'internat pour venir alimenter les temps de participation et d'expression effectués en présence du chef de service
- **Le règlement de fonctionnement**
 - Règlement de fonctionnement à actualiser lors d'un temps de travail dédié (préventions, utilisation téléphone...)
- **Accueil des nouveaux salariés et stagiaires**
 - Faire évoluer le livret d'accueil du nouveau salarié
 - Préparer un dossier numérique à transmettre aux nouveaux salariés et stagiaires (Réglementation protection de l'enfance, RBPP, projet de service et projet d'établissement, livret d'accueil)
 - Mise en place d'un titulaire guidant ou tuteur pendant la prise de poste pour faciliter la compréhension du fonctionnement et des règles de la vie quotidienne
- **Conditions d'accueil et d'hébergement**
 - Faire évoluer le poste d'agent d'entretien en maîtresse de maison
 - Travailler la décoration des différents espaces avec les jeunes
 - Travailler les aménagements extérieurs avec les jeunes
 - Faire apparaître le rôle et la place de la maîtresse de maison dans le livret d'accueil des adolescents et le règlement de fonctionnement
- **Ecocitoyenneté et respect de l'environnement**
 - Installer un compost à la villa
 - Former les adolescents, l'équipe et la maîtresse de maison sur le compostage
 - Former les adolescents, l'équipe et la maîtresse de maison sur le tri sélectif
 - Encourager les adolescents à évaluer la qualité des repas pour éviter le gaspillage alimentaire
 - Programmer l'intervention d'une diététicienne auprès de l'équipe, puis des adolescents
 - Sensibilisation quotidienne au gaspillage énergétique (eau, chauffage, électricité)
 - Organiser une visite du centre de tri
 - Isoler les combles de la villa
 - Envisager un changement de chaudière avec une énergie durable (pompe à chaleur)

Service des Mineurs non accompagnés :

- **Bilan de l'activité, les effectifs, les admissions, les mouvements et les sorties**
 - Préparer la sortie du dispositif dès les 17 ans en accompagnant les futurs majeurs dans le développement du lien social et dans l'identification des personnes ressources utiles
 - Travailler plus en amont la question de la séparation
 - Formaliser la sortie par un entretien de fin de prise en charge avec la Direction
 - Mise en place d'outils de vérification de l'autonomie
- **Projets d'activités et séjours éducatifs**
 - Imposer une forme d'obligation de participation aux activités
 - Favoriser les échanges entre les adolescents de la villa et les MNA
 - La transmission de notre culture de l'activité est une obligation de nos missions
 - Programmer une réunion annuelle dédiée à la définition des objectifs des séjours éducatifs et des projets d'activités
 - Favoriser la co-construction des projets avec les adolescents
- **Procédure élaboration PP, rapport de situation, synthèse**
 - Améliorer la temporalité entre la rédaction du PP et la présentation du PP au jeune et sa signature
 - Faire exister la place de la famille dans la co-construction du PP
- **La participation des usagers**
 - Un écart est observé entre les idées et propositions de jeunes et la mise en œuvre
 - L'équipe doit s'emparer de leurs idées et organiser la mise en œuvre des décisions prises lors des temps de parole
 - Les décisions sont prises en réunion d'équipe, un porteur de projet est nommé dans l'équipe et un chez les jeunes
 - Faire vivre les groupes de parole sur la maison de manière régulière
- **Le règlement de fonctionnement**
 - Règlement de fonctionnement à actualiser lors d'un temps de travail dédié à la rentrée
- **Les formations collectives, les groupes de travail**
 - Trop de formations et de groupes de travail cette année condensés sur la même période
 - Être vigilant à étaler sur l'année ou à réduire les formations collectives
- **Accueil des nouveaux salariés et stagiaires**
 - Faire évoluer le livret d'accueil du nouveau salarié
 - Mise en place d'un titulaire guidant ou tuteur pendant la prise de poste pour faciliter la compréhension du fonctionnement et des règles de la vie quotidienne
 - Préparer un dossier numérique à transmettre aux nouveaux salariés et stagiaires (Réglementation protection de l'enfance, RBPP, projet de servie et projet d'établissement, livret d'accueil)
- **Conditions d'accueil et d'hébergement**
 - Elaborer la fiche de poste de la maîtresse de maison
 - Travailler la décoration des différents espaces avec les jeunes
 - Travailler les aménagements extérieurs avec les jeunes
 - Faire apparaître le rôle et la place de la maîtresse de maison dans le livret d'accueil des adolescents et le règlement de fonctionnement

Ecocitoyenneté et respect de l'environnement

- Former les adolescents, l'équipe et la maîtresse de maison sur le compostage
- Former les adolescents, l'équipe et la maîtresse de maison sur le tri sélectif
- Sensibilisation quotidienne au gaspillage énergétique (eau, chauffage, électricité)
- Organiser une visite du centre de tri
- Envisager un changement de chaudière avec une énergie durable (pompe à chaleur)

III. Pôle Internat Ségur

Kader Djellilate

1. Analyses Quantitatives

LES JOURNEES REALISEES

	2021	2022	2023
Journées réalisées	7 284	7 151	7 233
% journées retenues	100,49 %	98,88 %	99,79%

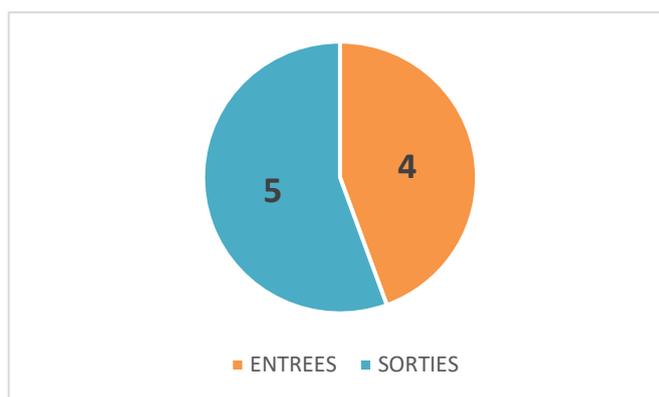
Au cours de l'exercice 2023, le **taux d'occupation est de 99,79 %**. Un taux assez haut en considérant les sorties et les délais d'admission relativement courts sur l'internat. Il est la résultante du calcul en ½ prix de journée dès lors que l'enfant passe plus de trois jours en famille.

Entre la période du mois de janvier et août 2023, 21 enfants ont été présents dans nos effectifs, soit un enfant au-delà de la capacité d'accueil du service. Cela s'explique par le travail de réorientation d'un jeune garçon en fin de prise en charge à Ségur du fait de sa problématique. Jeune préadolescent présentant de multiples vulnérabilités, l'accueil en collectif est devenu inadapté pour répondre à ses besoins et à ceux des autres enfants. Cependant, les réorientations, au vu du faible nombre de places d'accueil sur le Département prennent parfois plus de temps que l'exigerait le projet et les besoins des enfants. Il est toutefois important d'accompagner les jeunes sortants vers un nouveau lieu adapté dans une logique de sécurisation de parcours. Dans ce contexte, nous avons mobilisé notre équipe en renforçant d'un éducateur supplémentaire certaines soirées en semaine pour maintenir un accompagnement efficient le temps qu'un nouveau lieu de vie puisse être trouvé. Notre travail de réorientation s'est mené en collaboration avec l'ASE et avec l'adhésion de la famille du jeune.

LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

	2021	2022	2023
Nombre	20	21	25

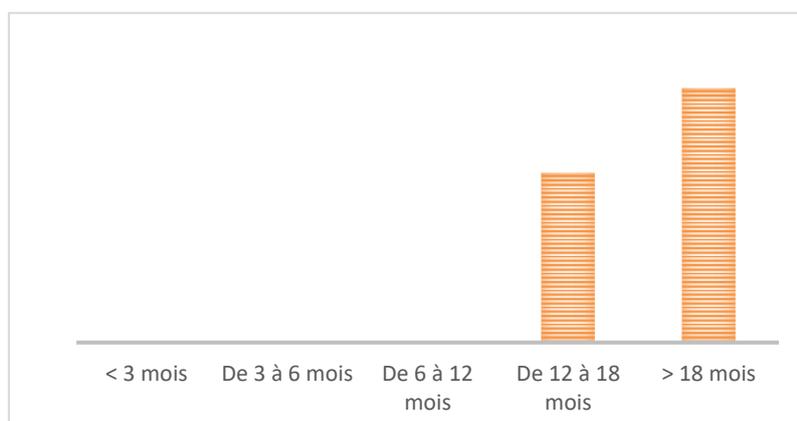
ENTREES /SORTIES



Cinq enfants sont sortis de nos dispositifs cette année, quatre ont été admis. Ces quatre enfants ont fait dans un premier temps l'objet d'une première évaluation de leur situation à la commission MECS. Dans un deuxième temps, comme indiqué dans notre procédure d'admission ces situations ont été présentées à l'équipe éducative dans un but de préparer au mieux les accueils.

Notre réactivité pour se positionner en commission MECS sur des nouvelles situations, nous permet de maintenir un équilibre entre les sorties et les entrées des enfants. Il convient de souligner que notre dispositif est bien repéré et reconnu sur le territoire par nos partenaires institutionnels (CD). Les habitudes de travail qui sont installées fluidifient la gestion des entrées dans le service, de ce fait, nous sommes réactifs pour répondre aux besoins des enfants.

DUREES DE PRISES EN CHARGE



La moyenne des durées de prise en charge est assez élevée. Elle s'explique en grande partie par des situations familiales très fragilisées, auprès desquelles un retour n'est pas envisageable. Notre travail s'inscrit à cet endroit :

Apporter **une stabilisation dans la situation** pour ensuite permettre à l'enfant et le parent de s'éprouver Il s'agit alors de travailler sur les difficultés tout en favorisant le lien avec le parent empêché dans l'exercice de sa parentalité.

Notre ambition est **d'accompagner l'enfant vers la considération** du parent qu'il a, avec ses compétences, ses qualités, tout ce qu'il peut apporter à l'enfant tout en reconnaissant ses défaillances.

L'enjeu pour l'enfant est d'accepter sa situation afin de profiter au mieux de ce que la Protection de l'Enfance lui apporte, de **l'accompagnement et la bienveillance** qu'il trouve dans nos maisons

pour bien grandir. A noter toutefois qu'au mois de juillet 2023 une fratrie de deux sœurs est repartie après décision du Juge pour enfants, vivre au domicile, suite à un apaisement de la situation familiale.

AGES ET SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS

Tranche d'âge	Filles	Garçons
5-7 ans	1	2
8-9 ans	2	0
10-12 ans	7	4
13-15 ans	8	1
Total	18	7

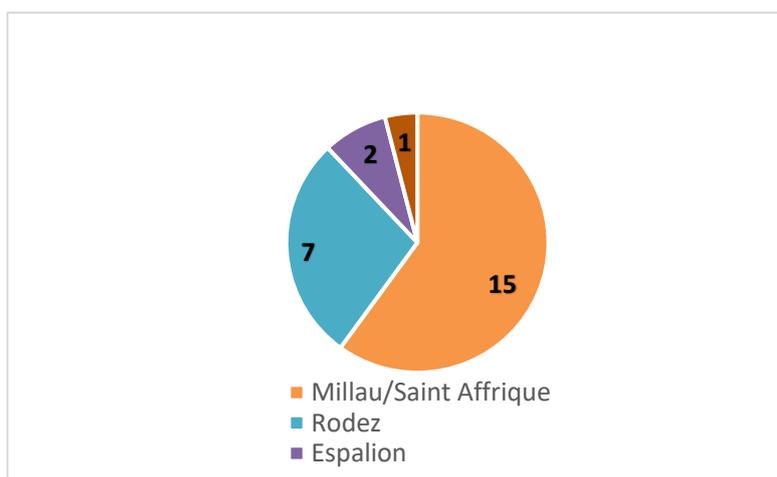
Ce tableau montre une plus grande proportion de filles accueillies cette année.

REPARTITION PAR TERRITOIRE

En 2023 nous avons accompagné 25 enfants confiés selon la répartition suivante :

- 24 mesures judiciaires
- 1 mesure administrative

99% des mesures que nous accompagnons à Ségur sont originaires du département de l'Aveyron.



Ce graphique permet de constater que notre activité est située dans un territoire assez large. Même si nous accueillons une plus grande majorité de situations originaires de Millau/Saint-Affrique, cette donnée reste évolutive d'une année à l'autre.

En effet, notre implantation géographique reste un atout pour recouvrir des situations implantées du nord au sud Aveyron tout en maintenant les liens familiaux quand cela est nécessaire. De part cette proximité avec ce bassin de vie, nous portons une attention particulière aux situations relevant de Millau.

ACCUEILS ET FINS DE PRISE EN CHARGE

Entrées 2023		Sorties 2023	
Nombre d'entrées	Origine	Nombre de sorties	Orientation
2	Assistant familial	2	Internat Millau
1	Foyer de l'enfance	1	Lieu de vie
1	Domicile familial	2	Domicile familial
	Mecs		Mecs
4	TOTAL	5	TOTAL

Nous constatons un équilibre entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties sur l'année 2023, les délais d'admission étant relativement courts sur l'internat : la Commission d'Admission Départementale est efficace pour les enfants qui ne présentent pas des troubles variés.

Durant l'année 2023, nous avons accueillis 4 enfants provenant de tout horizon : foyer de l'enfance, famille d'accueil, famille naturelle. Ces mineurs sont pris en charge dans le cadre de mesures judiciaires. Ces différentes admissions viennent mettre en exergue la capacité d'adaptation de nos professionnels pour accueillir des enfants issus de différents environnements et effectuer un travail significatif pour les intégrer à nos petites unités de vies.

En effet, l'expérience montre que ceux qui ont déjà un parcours de placement, ont connu de multiples ruptures : après celle de la famille naturelle, les familles d'accueil sont souvent débordées et les changements se multiplient. La problématique de ces enfants se noue autour de ces figures d'attachement fragiles. Dans ces situations, le système a tendance à reproduire l'histoire de ces enfants, répéter des traumatismes et les rendre plus vulnérables. A l'inverse, le collectif de la MECS permet de les stabiliser autour de la prise en charge en petits groupes par des référents éducatifs, figures d'attachement multiples mais plus solides et dans un même lieu autour de valeurs communes tels que le « vivre ensemble ». Le collectif a alors des effets thérapeutiques.

2. Problématiques des enfants

Dans le courant de l'année 2023, **25 enfants ont bénéficié de prises en charge médicales** et / ou paramédicales. Nous constatons que l'augmentation des problématiques des enfants est sensible. Soit au moment de l'admission, les enfants ne bénéficient pas de suivi nécessaire, soit les suivis sont lourds au regard des **multiples vulnérabilités** des enfants accueillis. Nous notons également que certains enfants bénéficiaient d'un suivi avant leur admission mais que celui-ci n'est plus opérant du fait de l'éloignement géographique. Dans ce cadre, nous mettons à profit nos partenaires pour maintenir une continuité dans les prises en charges.

Ces enfants et pré-adolescents relèvent de plusieurs modes de prise en charge : sociale, médico-sociale et sanitaire. Nous travaillons avec différents partenaires locaux : Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques, Instituts Médico-Pédagogiques, Unité Médico-Psychologique des Enfants et Unité Médico-Psychologique pour Adolescents du service de Pédopsychiatrie, Centre de Santé Mentale, Centre Médico-Psycho-Pédagogique et Hôpital de jour, toujours en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Au quotidien, nous constatons que ce travail de coordination avec l'ensemble des partenaires constitue un étayage bénéfique pour répondre aux besoins des enfants.

Des réunions avec tous ces acteurs sont organisées pour permettre une meilleure connaissance, compréhension et analyse de la situation de ces enfants et pour construire des réponses adaptées au plus près des besoins repérés pour chacun d'eux.

Dans la plus grande majorité de nos collectifs, les enfants accompagnés ont trouvé une place dans nos unités de vies. Nous ne relevons pas d'élément particulier qui pourrait nous laisser entrevoir qu'un enfant s'inscrit dans un schéma de rupture, comme cela fut le cas entre janvier et août 2023 avec un enfant présentant une double vulnérabilité. Nous constatons que nous avons des groupes apaisés avec un fonctionnement qui apporte une stabilité aux enfants.

PARTENARIATS ET PRISES EN CHARGE THERAPEUTIQUES

Etablissements sanitaires / médico-sociaux / Praticiens libéraux	Services consultés	Prises en charge (PEC) prodiguées	Fréquences des PEC	Nombre d'enfants et pré-adolescents bénéficiant des PEC
<u>Psychiatrie Infanto-Juvenile</u> Millau Rodez	<i>Hôpital de Jour</i>	Psychomotrice	Hebdomadaire	1
		Educative	Hebdomadaire	1
<u>Itep de Grèzes</u>	<i>DITEP</i>	Educative	Quotidien	1
<u>IME - PEP12</u>	<i>SESSAD</i>	Educative	Hebdomadaire	1
<u>Orthophonistes en libéral</u>		Rééducation	Hebdomadaire	4
<u>Psychomotricienne en libéral</u>		Rééducation	Hebdomadaire	3
<u>Kinésithérapeute en libéral</u>		Rééducation	Hebdomadaire	1
<u>CMPP</u>		Thérapeutique	Hebdomadaire	1

« Placés sans être séparés : un accueil privilégié des fratries » *K.GIGAUD-BOISSONNADE*

A l'internat de Ségur, 9 jeunes de 6 à 14 ans appartenant à quatre fratries différentes sont accueillis. Favoriser le regroupement des fratries est une volonté de l'association AMS. Elle répond ainsi aux obligations de la loi Taquet du 7 février 2022, dont l'une des dispositions interdit la séparation des fratries sauf quand cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Accueillir ensemble la fratrie vise à éviter une double séparation, celle d'avec les parents et celle d'une fratrie dispersée par des modes de placement différents. Le lien familial peut être ainsi maintenu, restauré ou bien créé lorsque des placements précoces ont séparé la fratrie.

Le partage d'une vie quotidienne au sein de la MECS vient renforcer le sentiment de sécurité et de stabilité pour les plus jeunes qui se sentent rassurés par la présence de leur aîné. Il est l'occasion pour les professionnels d'observer la dynamique relationnelle entre chacun (cohésion, conflits, indifférence, ...) et à partir de ces constats de redonner à chacun sa place. Par exemple, un aîné, ayant occupé une position parentale auprès de sa fratrie du fait des incapacités parentales, pourra éprouver une nouvelle façon d'occuper sa place au sein de sa fratrie en reprenant sa place d'enfant. Dans l'institution, l'accueil de la fratrie n'est pas sans effets selon si la fratrie est accueillie au même moment ou bien sur un temps échelonné. Lorsqu'un des enfants vit depuis plusieurs années dans l'institution, et qu'un nouvel élément de la fratrie est admis, cette arrivée peut être vécue sur le

mode de l'intrusion et venir déstabiliser l'équilibre construit par l'enfant. Quand la souffrance s'exprime bruyamment, elle peut impacter les professionnels, les enfants et aussi l'institution scolaire, ce qui va mobiliser un travail de réflexion entre les divers partenaires de l'enfant.

L'accueil de la fratrie n'est pas à penser seulement dans sa dimension familiale et collective, elle demande aux professionnels de rester attentifs aux situations individuelles et singulières de chaque enfant. Ainsi le projet personnalisé de l'enfant est un outil, il permet la désignation d'un adulte référent pour chaque enfant, et la prise en charge de l'enfant en fonction de son âge et de ses besoins propres.

Les lieux relais de l'AMS travaillent conjointement avec la MECS à l'accueil des fratries le week-end et les vacances scolaires. Ils permettent l'accueil de la fratrie en dehors du groupe d'enfants de la MECS, et au sein d'une cellule familiale. Cet accueil peut également perdurer dans le temps au-delà des limites d'âges de l'internat, il peut être une formule d'accueil transversale entre les services de l'AMS (par exemple Internat Ségur et Internat Millau).

3. Accompagnements

SCOLARITE ET AMENAGEMENTS AU 30 JUIN OU AU 30 DECEMBRE 2023

Au regard de leurs compétences scolaires et des difficultés d'apprentissage rencontrées par certains, les enfants et pré-adolescents accueillis au sein de la Maison d'Enfants de Ségur sur l'année 2022, ont bénéficié de différentes modalités de scolarisation, lesquelles sont répertoriées ci-après :

Scolarisation/ insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	18
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	1
Scolarité en dispositif ULIS	3
Scolarité en dispositif SEGPA	1
Scolarité en DITEP	1
Scolarité + SESSAD IME	1

Scolarisation 2023	Nombre d'enfants
Collège Foch - St Affrique	1
Collège Jean Amans - Pont de Salars	4
Collège Jeanne d'Arc - Millau	2
Collège Marcel Aymard - Millau	1
Collège Joseph Fabre - Rodez	1
Collège Jean Moulin - Rodez	1
Collège Saint Joseph - Rodez	1
Collège les Genêts - Onet le Château	1
Collège Les Quatres saisons - Onet le Château	2
Ecole primaire - Ségur	6
Ecole primaire - Pont de Salars	1
Ecole primaire Edouard Martel - Millau	3
DITEP	1

La scolarité des enfants accueillis évolue au cours de l'année scolaire, les enfants peuvent être pris en compte dans deux lieux si changement à la rentrée. Les plus jeunes sont toujours scolarisés en priorité à Ségur, sauf s'ils doivent bénéficier de dispositifs spécifiques (Ulis). Les lieux sont ensuite choisis au regard des besoins des enfants en accord avec les responsables légaux et le service gardien. C'est l'exemple comme indiqué dans le tableau, d'une fratrie de trois sœurs que nous avons maintenu dans une scolarité Millavoise afin qu'elles bénéficient de la proximité avec le lieu d'habitation de la maman, dans le souci de répondre aux objectifs mentionnés par le Magistrat qui allaient dans le sens d'un retour en famille à court terme. Dès lors que la situation familiale s'est dégradée, en accord avec l'ASE, nous avons activé une scolarité à Ségur. De fait, au mois de novembre 2023, le nombre d'enfants suivis par l'école de Ségur est passé de 6 à 9 mineurs.

Il est aussi important de noter que l'ensemble des enfants accueillis sont scolarisés. Malgré l'évolution des problématiques nous continuons, quelles que soient les demandes, à nous donner les moyens de répondre aux besoins et aux attentes des enfants accompagnés, en lien avec les représentants légaux, les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance et les établissements scolaires présents sur le territoire.

Dès que nécessaire, nous participons, en collaboration avec les équipes pédagogiques et la MDPH, à l'évaluation des situations qui requièrent une orientation vers une structure ou un dispositif adapté aux besoins de l'enfant. Nous inscrivons notre travail dans toutes les instances de réflexion autour du projet scolaire de l'enfant, tel que les ESS.

LA PLACE DES FAMILLES

Droits d'hébergement (DH)	2023	Droits de Visite (DV)	2023
Tous les week-ends	6	2 par mois	3
2 week-ends par mois	5	1 par mois	9
1 week-end par mois	1		
1 semaine aux vacances	2		
Pas de retour en famille	11	Accompagnements mensuels	12

Au cours de l'année 2023, nous notons **un équilibre entre les enfants qui bénéficient de droits d'hébergement et les enfants dont ces mêmes droits sont suspendus.**

Cette donnée s'explique par plusieurs points :

- ❖ Une fratrie de 3 enfants a vu sa situation familiale se dégrader nettement du fait de l'instabilité de l'un des deux représentants légaux alors que l'autre parent ne bénéficiait pas d'un droit d'hébergement.

- ❖ Une fratrie de deux sœurs est sortie de notre dispositif. Nos professionnels ont travaillé en lien avec les services de l'ASE dans le sens d'un retour en famille.

- ❖ L'accueil de 4 nouveaux mineurs qui ont intégré notre service et pour lesquels, nous n'avons pas de droit d'hébergement.

De ce fait, nous avons un nombre d'enfants présents qui représentent plus de la moitié de notre effectif, les weekends et pendant les vacances scolaires.

Pour pallier à cette difficulté, nos lieux relais viennent en complémentarité, apporter un étayage éducatif à destination d'enfants qui bénéficient de peu de ressources familiales. Par conséquent, nous observons une augmentation du nombre d'accueil en lieu relais. Cette organisation permet des weekends allégés au sein de notre dispositif avec une plus grande proximité dans l'accompagnement éducatif auprès des enfants présents dans nos effectifs.

Dans notre travail avec les familles, nous inscrivons notre pratique dans un principe de coéducation. Nous nous attachons à convier la famille à la préadmission en présence de l'enfant et du travail social de référence. Ce temps nous permet de présenter le service au mineur mais également de rencontrer les parents pour leur présenter notre fonctionnement et notre engagement auprès d'eux.

Cet espace de collaboration est un temps dans lequel nous pouvons entendre leurs demandes et leurs besoins pour élaborer l'accompagnement de l'enfant.

C'est dans ce cadre que nous contractualisons les objectifs d'accompagnement à travers la conception du DIPC, conformément au cadre légal auquel est soumis l'établissement. Le fait de nous donner les moyens d'associer les parents à la préadmission vient leur donner une place essentielle dans ce travail de coéducation. En suivant, les professionnels font vivre le Projet Personnalisé pour maintenir ce travail de coéducation et venir réguler si besoin les objectifs de travail.

LES SORTIES ET LOISIRS

Les inscriptions **en activités ludiques**, culturelles ou sportives à l'extérieur offrent aux enfants un ailleurs, une inscription dans un tissu social et culturel différent que celui de la maison. Nous continuons à leur proposer des activités adaptées à leurs choix, leur âge et leurs capacités, en accord avec les parents.

Nous privilégions cependant pour les plus jeunes les activités à la maison afin de favoriser des temps de repos.

Les transferts continuent de s'inscrire dans la régularité d'une semaine par vacances scolaires, comme le prévoit notre projet de service (exception des vacances de Noël). Les projets sont construits au regard des besoins des enfants, la proximité est privilégiée et l'ouverture à l'extérieur également.

La proposition s'appuie sur les **bénéfices** pour chaque participant à vivre une expérience collective hors des murs de l'institution. De plus, ces espaces offrent la possibilité aux professionnels de venir consolider des relations éducatives. Chacun peut vivre des moments, construire des souvenirs partagés et mettre au travail les liens qu'ils ont entre eux à travers ces expériences.

Loin d'être dans une démarche consommatrice, il est aussi question à travers ces projets, de permettre la découverte d'activités exceptionnelles (ski en hiver, canoé en été) et d'accompagner dans la compréhension de leur caractère extraordinaire. Nous n'accompagnons pas des enfants hors réalité, nous les accompagnons à trouver une place dans cette réalité.

Ces séjours sont aussi des supports éducatifs pour accompagner les enfants dans un travail de valorisation des savoir-faire. Les enfants participent à l'élaboration des menus et à la confection des repas. Ils participent activement à toutes les activités culturelles, sportives proposées pendant le séjour. A travers ces outils de médiation, les jeunes sont amenés à dépasser leurs limites et ainsi se sentir valoriser par le fait d'avoir accompli l'action entreprise.

Ces transferts apportent une réelle plus-value dans l'accompagnement et nous donne à voir d'autres facettes des enfants, autant d'éléments bénéfiques dans l'accompagnement pour faire évoluer les Projets Personnalisés.

IV. Pôle Accueil Parents-Enfants

Nadège Pagès

1. Analyses Quantitatives

LES JOURNEES REALISEES EN 2023

	2021	2022	2023
Journées réalisées	5669	6798	4861

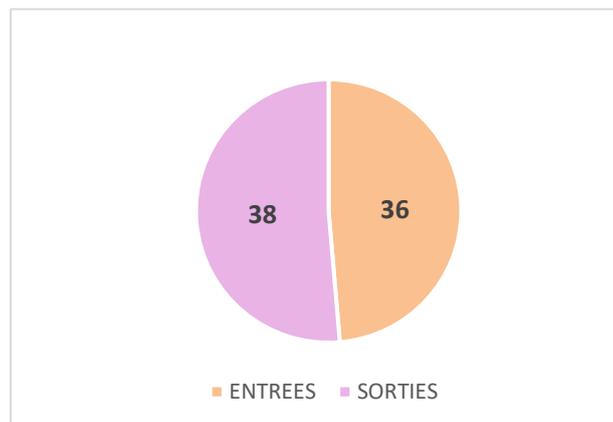
LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

	2021	2022	2023
Nombre	28	27	48

Nous avons accompagné 25 enfants et 23 parents (20 mères et 3 pères), soit 20 familles qui représentent 48 personnes en dépit d'un taux d'occupation très bas comparativement aux autres années.

Le nombre de journées réalisées, reste une donnée comptable, mais elle ne reflète pas les mouvements importants. Cette intensité dans les flux a eu un impact très important sur les pratiques.

ENTREES / SORTIES 2023



ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES SITUATIONS ENTRANTES

- 13 situations de l'Aveyron
- 4 situations de l'Hérault
- 2 situations de la Drôme
- 1 situation du Gard

La majorité des situations reste orientée par l'Aveyron (13) mais le nombre de familles venant d'autres départements semble en augmentation, 7 en tout.

Ce chiffre reste assez important, il dénote :

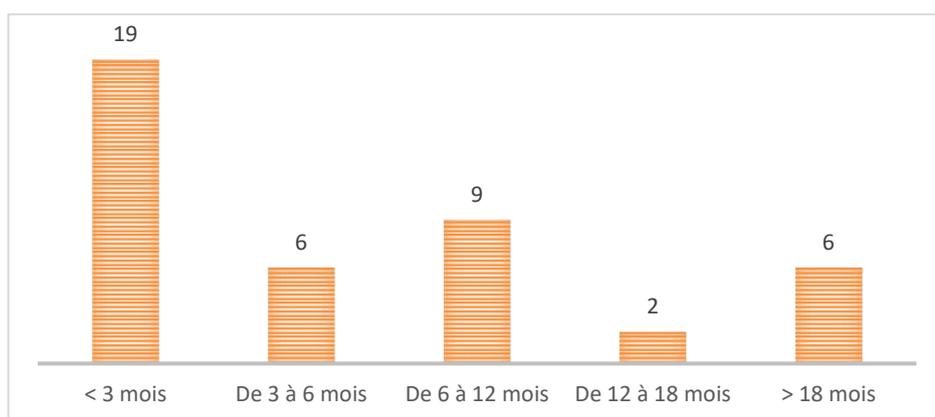
❖ Le besoin pour notre service de répondre à des demandes extérieures au département, afin de s'assurer un certain taux de remplissage, en miroir à une demande qui reste encore trop irrégulière du département de l'Aveyron.

❖ Un besoin territorial élargi, en matière d'accueil parents-enfants, notre institution et notre unité répondent à un besoin bien repéré dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance dans un rayon de 150 kms autour de Millau, notamment avec l'Hérault et le Gard. Ce type d'accueil n'est finalement pas très développé, contrairement aux unités d'internat mineurs classiques.

DUREES DE PRISES EN CHARGE

Sur ces 48 personnes accompagnées (totalisant 42 situations), le graphique montre un nombre important de sorties, presque équivalentes aux entrées. Les temps d'accueil ont été très courts en moyenne de 0 à 3 mois, pour 45% des accueils.

Ces délais extrêmement courts suivis de périodes sans entrée sont la cause de la chute du taux d'occupation, pourtant la demande était forte mais très irrégulière. L'équipe a donc dû faire face à des périodes à faible activité puis à un flux d'entrées massif.



AGES ET SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS

Tranche d'âge	Filles	Garçons
0-3 ans	8	11
4-7 ans	2	3
8-14 ans	0	1
15-18 ans	0	0
Total	10	15

La moyenne d'âge des enfants accueillis est de 2 ans : une majorité de bébés, des nourrissons de la naissance à quelques mois, et parfois des enfants à venir (femmes enceintes).

La moyenne d'âge des enfants accueillis est donc en baisse cette année, et cela est lié à deux choses :

- Un effet de circonstance dans les besoins et les demandes des territoires,
- Un effet de recentrage autour des moins de 3 ans, tel que demandé par le Département de l'Aveyron, la Direction enfance famille ayant demandé un alignement aux textes régissant l'accueil mère-enfant.

Concernant les parents, la majorité ont souvent moins de 30 ans, une seule mère atteint les 50 ans, ce qui est assez rare. Beaucoup de mères avaient moins de 25 ans et cette année a même été marquée par l'accueil de mineures.

2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis

L'ACTIVITE DU SERVICE DE PLUS PRES A TRAVERS LES PROBLEMATIQUES PARENTALES			
NOMBRE DE SITUATIONS AYANT NECESSITE UN PLACEMENT DE L'ENFANT	Placement direct initiés par notre service 9 (6 familles)	Placement plus tardif initiés par les départements 3 (dont le bébé d'une femme enceinte partie avant l'accouchement) 2 familles	Total 12 (48 %)
NOMBRE DE SITUATIONS RESTEES SENSIBLES APRES LA SORTIE	3 FAMILLES – 3 ENFANTS		
NOMBRE DE SITUATIONS AVEC RETOUR A L'AUTONOMIE	5 FAMILLES – 7 ENFANTS		
NOMBRE DE SITUATIONS ENTREES EN 2023 ET TOUJOURS PRESENTES ET BIEN STABILISEES	4 FAMILLES – 5 ENFANTS		
NOMBRE DE SITUATIONS EN CONFLITS CONJUGAL OU PARENTAL INTENSE AYANT MENE A L'ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conflits conjugaux seuls 7 familles : dont 6 affectants la coparentalité (éloignements ou désinvestissement du père) ➤ Conflits avec violences conjugales : 7 familles ➤ Un total de 14 situations conflictuelles, sur les 17 dossiers admis. 		
NOMBRE DE SITUATIONS AVEC PARENT PRESENTANT UN TROUBLE PSYCHOSOMATIQUE ASSOCIES (dépression addiction...)	12 enfants <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des situations qui ont conduit à des passages à l'acte du parent ayant nécessité une action de protection immédiate de l'enfant par un professionnel de l'équipe 		

LE PARENT ET SON INSTABILITE PSYCHIQUE SOURCE D'EMPECHEMENTS ET D'INDISPONIBILITE

La plupart des situations critiques où l'accompagnement fut difficile avec des parents qui ne parvenaient pas à pourvoir aux besoins de leurs enfants, était basé sur l'accueil de parents à difficultés multiples, en situation d'addiction le plus souvent, ou en situation de grande instabilité psychique, parfois les deux.

A cela, s'est parfois ajouté le très jeune âge du parent (- de 25 ans) générant un manque de maturité exacerbé par les parcours chaotiques des personnes, le parent ayant lui-même souffert de carences dans son développement, et manquant de modèle parental.

L'appui d'assistantes maternelles ou familiales comme outils de prévention au cœur de nos accompagnements

Les difficultés intenses auxquelles un parent est exposé peut le rendre indisponible auprès de son enfant. On observe chez l'adulte, la nécessité d'un temps pour lui (ou elle) mais les relais familiaux, ou amicaux fiables sont rares, et la crèche pas toujours en mesure d'accueillir l'enfant.

Notre équipe a donc dû parfois prendre le relais, sur des temps courts, prenant au sérieux la demande du parent, exprimée certaines fois avec insistance et pouvant à plusieurs reprises dire :

« *Je n'en plus, j'ai besoin de le faire garder* ».

Pour maintenir le cap du lien entre le parent et nous, mais aussi entre le parent et l'enfant, l'appui d'un accueil du bébé chez une assistante maternelle soit à la journée soit sur deux ou trois jours, aurait permis dans certaines situations de prévenir l'embolie d'un état émotionnel ou le parent « craque » le menant à un passage à l'acte. Ces passages à l'acte ont souvent conduit à un placement de l'enfant.

La sécurisation de l'enfant, une clé dans l'accompagnement et dans la protection

Nous avons également accueilli beaucoup de mères en situation de graves conflits avec le père des enfants. Autant d'éléments qui affectent la coparentalité, avec des mères très seules et des pères dans l'abandon ou peu investis, parfois éloignés de fait. L'enfant se trouve donc avec une seule figure parentale et d'attachement, la mère.

L'intervention quotidienne de nos professionnels va permettre d'introduire d'autres figures d'attachement stables sur lesquelles l'enfant peut s'appuyer pour se développer et se rassurer. Un élément souvent ressorti dans l'analyse des situations en réunion d'équipe, et ramené par les professionnels, qui ont exprimé leurs observations et les réactions de chaque enfant accueilli (expression du visage, mains ou bras tendus attendant d'être cherché, pleurs qui s'arrêtent au contact du visage rassurant, ... enjeux autour de la nourriture). L'importance du professionnel aux côtés du parent, **comme outil de sécurisation pour l'enfant**, dénote tout l'intérêt de nos accueils. Cela présente une importance capitale, particulièrement dans les instants, où le parent présente un état de détresse. La mission de protection de l'enfant prend tout son sens ici, et expose combien elle dépasse celle du soutien à la parentalité.

Mais la sortie parfois brutale avec placement, a pour effet de créer aussi une rupture pour l'enfant.

La nécessité d'une orientation plus précoce

Pour faire face à ces situations critiques, nous avons analysé que de nombreuses situations nous ont été orientées trop tardivement. A l'exposé de la situation lorsque nous étions contactés pour une place, la préconisation ou l'ordonnance d'un accueil parents-enfants, était devenu la dernière chance avant le placement seul de l'enfant, la situation familiale et la souffrance des enfants étant déjà bien dégradées.

Ce type de situation fut assez récurrent en 2023 et nous pousse à nous interroger :

L'accueil parental est-il envisagé par les travailleurs sociaux des départements comme la dernière solution ?

Au travers de cette question, c'est toute une problématique qui se décline.

- La prévention qui se pose ici, d'une part, dans les pratiques socio-éducatives de l'accompagnement mais aussi la question de la connaissance des actions d'un service tel que le nôtre. Un travail d'information autour de nos missions est à consolider.
- Le travail en lien avec les services d'addictions, pour aider à la prise en charge du parent,

- Le travail en lien avec les services de psychiatrie, pour aider à la stabilisation du parent,
- La nécessité d'un travail multi thérapeutique afin de favoriser la disponibilité de la personne à son rôle parental.

Beaucoup de mesures contractuelles dans la non-adhésion, favorisant parfois des passages à l'acte

Enfin, nous notons aussi que cette année a été marquée par de plus en plus d'orientations vers notre structure sous forme contractuelle, émanant des service ASG ou PMI, ce qui a rendu complexe l'accompagnement au regard des enjeux de danger pour l'enfant, puisque :

- Le parent comprend vite qu'il a le pouvoir de faire cesser son accueil à sa propre initiative ce qui le place en mauvaise position, entre accord et non adhésion.
- En outre, la contractualisation nécessite un soutien très appuyé des services départementaux orienteurs, avec une déclinaison d'objectifs très précis, et très cadrés sur lesquels nous pourrions nous appuyer tel que c'est le cas avec l'ordonnance du juge. Or la demande a souvent été dans le sens d'une évaluation générale du lien mère-enfant.
- La forme contractuelle engagée par les services PMI et ASG représente aussi une difficulté car les services ASE sont absents.

Dans le cadre d'une **amélioration continue de la qualité** et de nos pratiques il est important d'introduire dans notre projet :

- Un temps d'information auprès des services du département afin de présenter notre service, ses missions et son intérêt dans un cadre préventif
- Renforcer le partenariat et créer un maillage serré avec les équipes du soin pour la prise en charge des parents en difficultés et pour agir en synergie
- Ouvrir un débat avec le département sur les orientations vers nos types d'accueil et la question de la contractualisation et le parcours de l'orientation
- La reconnaissance du besoin de garde
- Développer l'accueil de couple

3. Violences conjugales et relation d'emprise : De la honte à l'indépendance, la capacité d'être soi

Marlène Barthélémy



J'aimerais cette année partager avec vous une réflexion sur le travail que nous menons avec l'équipe de l'Accueil Parents Enfants pour permettre aux personnes que nous recevons d'advenir **actrices de leur vie**. Nos interventions touchent à la fois à la dimension parentale ainsi qu'à la dimension de l'être.

Parentale tout d'abord car un parent meurtri, désavoué, a perdu la capacité de croire en lui. Plus généralement, dans les relations de domination, de violence, d'emprise, la victime est atteinte au plus profond de son être. **La relation d'emprise ne laisse aucune place au sujet**, le partenaire dominant prend possession de la personne et la dépossède de ses relations, de son identité et même de ses pensées.

C'est dans cet état de stupeur ainsi que de doute que nous accueillons le parent victime de violence. Ce parent, le plus souvent des femmes, ignore ses capacités, son savoir. La destructivité a été telle que bien souvent ce sont les sentiments de culpabilité et de honte qui envahissent la personne.

Notre engagement au sein de l'Accueil Parents Enfants et d'aider ces hommes et femmes à **prendre le risque de vivre et non plus de survivre** !

Renouer avec soi c'est redevenir acteur de sa vie en n'étant plus soumis, en devenant capable de se protéger et préserver les siens de relations dévastatrices.

Ce parcours est long, douloureux mais ô combien essentiel. Il s'agit pour nous, équipe, de les soutenir à plusieurs niveaux.

Sur le plan psychique, les blessures narcissiques, les traumatismes laissent des traces, des silences, de l'impensable, de l'indiscipline. Avoir foi en **une parole possible**, c'est donner corps à ces mots qui se murmurent puis se crient. Au cœur de la relation c'est croire en un dire qui puisse advenir, qui en nommant tranche l'horreur vécue et ouvre la brèche de la croyance en un avenir meilleur.

Aux mots s'ajoutent **les émois** que nous accueillons avec sérieux et soulagement lorsque les affects de culpabilité et de honte jaillissent, ils gagnent le combat contre le silence. Car se taire, enfouir au plus profond de soi, constitue une prison interne qui assujettit tout autant qu'elle étouffe.

Nous sommes là, auprès d'elles dans une présence pleine, entière, un « dasein » sans qui ce récit ne serait pas possible.

Bien qu'indispensable et porteur d'un potentiel changement, l'expression de soi n'en demeure pas moins insuffisante. A ces dimensions, s'ajoute celle de **l'expérience**.

Le service de l'Accueil parents-enfants allie l'individuel, l'interpersonnel, le groupal et le collectif. Nous considérons l'espace comme l'articulation d'un « entre-deux » : intérieur/extérieur, soi/autrui. A la scène de la relation d'aide individuelle s'associe celle du vivre-ensemble, du groupe et plus largement de la société. Pour ces hommes et femmes, vivre des expériences communes permet de modifier leur rapport au monde. Parfois isolés, exclus ou tout du moins marginalisés, il s'agit de les aider à reconnaître leur place, leur identité dans sa dimension singulière mais aussi semblable. Rencontrer d'autres personnes qui témoignent de leur bienveillance permet de poser un autre regard sur soi. C'est ce climat de confiance qui crée une « niche affective » inhérente à tout sentiment de sécurité.

Ce vécu de sécurité s'instaure au sein du service mais aussi en lien avec des professionnels spécialisés. A titre d'exemple, au cours de l'année 2023, nous avons fait appel à l'équipe du Planning Familial qui, en étroite collaboration avec l'équipe de l'Accueil Parents Enfants, a mis en place des temps de parole avec les femmes que nous accueillons.

Ces discussions ont donné lieu **au partage de récits intimes** mais aussi communs, des récits empreints d'amour, de joie, de peine, de violence, de torpeur. S'autoriser à le partager avec d'autres c'est sortir de l'exclusion, du rejet face à un monde devenu étranger. C'est se risquer à la rencontre d'autres âmes blessées mais aussi sauvées et dans ce groupe, trouver sa place non plus comme l'exilé, l'intrus mais se découvrir des résonances. Le sentiment d'appartenance, le vécu d'inclusion se tissent lorsque la singularité des récits s'entremêle et s'embrasse. Aux corps cachés, balafrés laissent place des corps soignés, des corps vibrants, désirants. De ces échanges d'écoulent des besoins fondamentaux allant du prendre de soin de soi, de sa santé à apprendre à se protéger. Les femmes trouvent au sein de cet espace de parole des conseils, des réponses aux questions qu'elles n'osaient pas poser.

S'aimer, se protéger, prendre soin de soi est un long chemin que certains peuvent franchir, d'autres pas. Mais j'ose penser que l'essentiel, notre urgence, est de les aider à renouer en leurs capacités et forts de leurs compétences, qu'ils puissent à leur tour **veiller sur leurs enfants. Révéler l'homme, la femme, le parent en eux c'est donner l'élan, le courage de se risquer à vivre, galvanisé par l'amour porté à leur enfant.**



4. Accompagnements

ACCUEILS ET FINS DE PRISE EN CHARGE

L'ACTIVITE DU SERVICE DE PLUS PRES EN 2023			
Zoom sur les accueils			
Parents mineurs	Mères 4	Père 1	Total 5
Femmes enceintes	4		Total 4
Origines des familles	Mères en parcours migratoire – MNA Afrique 4	Mère en situation d'émigration pays de l'Est 1	Total 5
Visites de pères accueillis	4 (dont 2 en visites régulières)		Total 4
Nombre de couples	3		
Nombre de nouvelles admissions réalisées	17 dossiers Représentant l'accueil de 35 personnes, dont 25 enfants		17

Entrées 2023		Sorties 2023	
Nombre d'entrées	Origine	Nombre de sorties	Orientation
0	Placement seul	12	Placement seul
23	Domicile Parental	3	Domicile Parental
0	Mecs Millau Ségur	0	Mecs Millau Ségur
1	Maternité	0	Autre APE

SCOLARITE DES ENFANTS

Scolarisation	Nombre de jeunes
Crèche	4
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	1
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	1
Scolarité en dispositif ULIS	0
Scolarité en dispositif SEGPA	0
Scolarité en milieu spécialisé (IME – ITEP – IMPro)	0

LES SORTIES PROPOSEES DURANT L'ANNEE

Une sortie à la journée a eu lieu sur l'Aubrac, et plusieurs autres sorties ont pu être organisées sur la journée, le plus souvent au bord de l'eau pour se protéger de la chaleur intense de l'été 2023.

Au niveau des animations, on compte des animations à caractère éducatif.

- Animation PAPOTO réalisée en début d'année, sous forme d'atelier, une série d'ateliers (10) hebdomadaires sur la parentalité et le petit enfant. Ces séquences avaient lieu dans l'espace famille et elles étaient animées par une professionnelle du CAMSP.
Il s'agissait à partir d'une animation télévisuelle, d'amener des outils aux parents pour les informer et les faire cheminer sur le développement de l'enfant. Comment comprendre le petit enfant et comment poser les limites ?
- Animation CREATION CERAMIQUE en Mai-Juin co-financée par le Département dans le cadre de la culture sociale. L'animation a pris la forme d'ateliers céramique qui ont eu lieu dans le jardin de l'APE, avec le groupe présent des mères, exposition par la suite avec porte ouverte en septembre.
- Animation groupe de parole, autour de la sexualité et prévention à compter de septembre à décembre. Groupe de parole animé par une intervenante du Planning Familial.

Cette année 2023 fut donc une année agitée, tant par le nombre de mouvements, beaucoup d'entrées et de sorties, mais aussi agitée par la complexité des situations très dégradées que nous avons accueillies et qui pour beaucoup se sont soldées par des placements d'enfants, en témoigne les chiffres amenés.

La demande du département de l'Aveyron recule par rapport à la demande des autres départements, il nous a été rappelé les conditions de l'agrément dans le cadre de l'accueil mère-enfant, pour les enfants de moins de 3 ans. Notre activité s'est donc progressivement recentrée vers l'accueil d'enfants plus jeunes.

V. Pôle Suivi Educatif à Domicile (SEAD)

SEAD, lorsque l'intervention sociale favorise l'essor familial

Marlène Barthélémy, psychologue

La particularité de nos accompagnements au sein du SEAD c'est qu'ils nous propulsent au cœur des dynamiques familiales.

Le « milieu naturel » est celui des nombreuses familles que nous rencontrons. Les familles sont toutes singulières de par leur histoire, leur culture, leurs origines, leurs codes, coutumes ou encore les non-dits et autres fantômes qui parsèment leur trajectoire de vie de génération en génération.

Rencontrer ces familles, c'est partir à la découverte de territoires inconnus, en essayant de créer des espaces de rencontre dans un contexte où nous ne sommes pas les bienvenus et encore moins invités.

C'est dans ce climat de suspicion et de peur que bien souvent s'initie la **relation d'aide**. Vous aurez toutes les raisons de vous dire qu'« aide » et « suspicion » forment ici un joli paradoxe ! Il vient à nous poser cette question centrale tout autant qu'elle est essentielle : **Comment aider quelqu'un qui ne veut pas de notre aide ?** Autrement dit : Comment accompagner une personne qui ne suppose pas que notre soutien puisse instaurer un changement bénéfique ?

Ces questions, au sein de l'équipe, elles nous traversent au quotidien. Au cours de l'année 2023, l'ensemble de l'équipe SEAD a pu bénéficier d'une formation visant à faire évoluer nos pratiques, en tentant d'être au plus près de l'environnement de l'enfant afin que celui-ci puisse **pourvoir à ses besoins fondamentaux**.

Conformément à la loi de 2016, nos interventions sont centrées sur la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.

En référence au rapport Blachais*, le besoin de sécurité est un « méta-besoin » c'est-à-dire un besoin fondamental qui regroupe l'ensemble des besoins de sécurité physique, affective et relationnelle.

* Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux en protection de l'enfance

Cette conception nous amène à changer d'optique, à modifier notre langage pour favoriser la rencontre entre le(s) parent(s), le(s) enfant(s) et le travailleur social. Le **contexte d'aide contraint** dans lequel nous exerçons peut enfermer le parent dans un rôle de « mauvais parent » ou de « parent défaillant » tout comme il peut condamner le professionnel à n'être que l'« expert » de leur situation, celui qui, pour eux, fera preuve d'autoritarisme en prodiguant des conseils qui seront vécus comme des injonctions ! Ce mode relationnel peut vous sembler caricatural mais je peux vous assurer qu'il s'appuie sur la réalité de terrain et dépeint **le climat de méfiance** dont je faisais état plus haut. Ce climat est plus ou moins saillant, les résistances sont plus ou moins prégnantes mais ces modalités relationnelles demeurent toujours et légitimement présentes.

Se centrer sur la rencontre, tâcher **d'ouvrir le dialogue** autour de la pourvoyance aux besoins de l'enfant, nous permet de nous extraire de ces étiquettes qui aliènent chaque protagoniste tout autant qu'elles nous assujettissent. Parents, enfants et professionnels vont ensemble discuter, à la

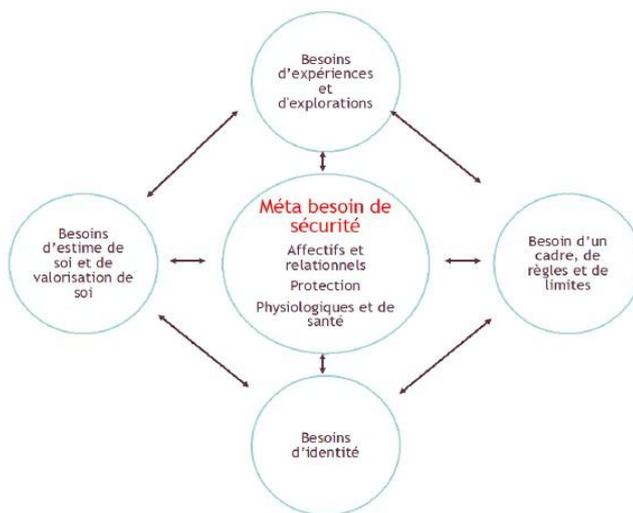
fois de leurs perceptions des besoins pourvus, cette prise de conscience est gratifiante tout en identifiant ceux qu'ils restent à pourvoir.

A cette première étape **d'identification des besoins** s'ajoute la prise en considération des ressources de l'environnement ainsi que l'acceptation des limites. Je parle ici d'«environnement familial » car il s'agit d'appréhender **les ressources et les empêchements** en étant au plus près du milieu de vie dans lequel grandit l'enfant. Il peut s'agir de la famille élargie, les amis, l'entraîneur sportif, le prof de théâtre...toute personne qui compte pour l'enfant.

Ce kit de pourvoyance aux besoins dont nous disposons se compose d'un plateau et de cartes reprenant l'ensemble des Besoins / Ressources / Empêchements. Il nous aide dans notre pratique car c'est avant tout une médiation qui nous amène à structurer notre travail. Il tend à une certaine objectivation de la relation d'aide et comme il est une surface de projection, il peut donner lieu à des discussions profondes parfois surprenantes à travers lesquelles le parent s'autorise à se commettre, en témoignant de ses vulnérabilités ainsi que de ses forces, en renouant avec **l'estime de soi**, en étant reconnu et en se reconnaissant comme un être capable.

Bien que nous soyons aux prémices de ce travail, j'ai pris l'exemple de ce support de travail pour tenter d'illustrer la dynamique de travail que nous nous efforçons de mettre en œuvre en soutenant le parent dans **« sa capacité à être parent »**, sa capacité à dire, à agir, à se responsabiliser, à envisager l'avenir avec son enfant. **La promesse d'avenir** n'est pas l'espérance en un futur illusoire mais la perspective d'une autre vie rendue possible grâce aux actes qui s'énoncent au présent.

La relation d'aide prend ici tout son sens, en reconnaissant en chaque famille **sa force de résilience**, son humanité, nous devenons ainsi des agents d'un possible changement, d'un véritable essor insoupçonné. Cette croyance en l'autre, **cette promesse humaniste** constitue notre leitmotiv qui préserve nos valeurs, nos convictions. Nous nous y accrochons tel un phare dont la lueur nous aide à traverser des tempêtes relationnelles.



A - Placement à Domicile

1. Analyses Quantitatives

LES JOURNEES REALISEES

	2021	2022	2023
Journées réalisées	723	1 333	954

LE PLACEMENT A DOMICILE : UN DISPOSITIF A L'INTERFACE ENTRE LA FAMILLE ET LA MAISON D'ENFANTS

En 2023 nous avons accompagné 10 jeunes issus de 6 familles différentes.

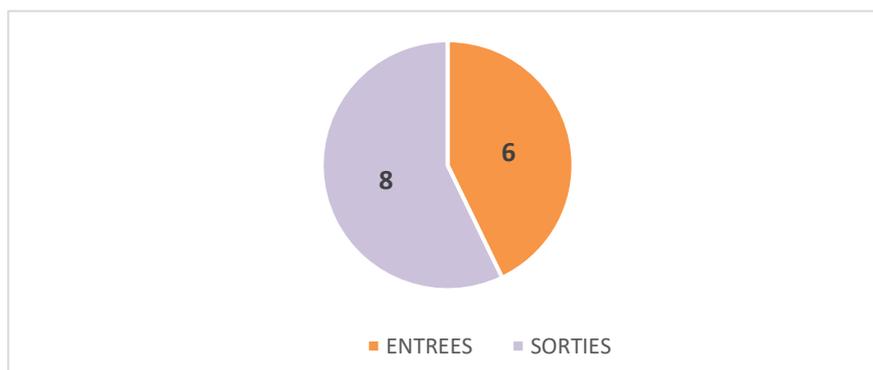
Au cours de l'année 2023 nous avons proposé quelques replis qui ont été bénéfiques à l'enfant accompagné. Deux adolescents en ont bénéficié, issus tous deux de familles différentes, sur les deux territoires du sud Aveyron. Ces temps de replis ont eu lieu sur la Villa des ados.

Répondant à une crise familiale, sous la décision de la Direction ou du Chef de Service, mais initié parfois à la demande du parent, ces temps de répit ont permis de faire baisser la pression familiale et un trop plein émotionnel, généré par les difficultés de la dynamique familiale, le manque de supports ou de relais intrafamiliaux fiables.

Par ailleurs, nous avons observé dans les deux cas de figure que l'évocation d'une possibilité d'accueil (même si elle ne fut pas toujours activée) permettait déjà une distanciation du parent ou de la jeune face à la situation. La place d'une part du possible et d'autre part la place du symbolique présentent un intérêt dans l'accompagnement. Si on le mesure déjà lorsque le suivi s'articule sous l'égide de ce dispositif au long de l'année jusqu'à l'échéance, on le mesure également lors d'une bascule vers une AEMO R à l'échéance, au sortir de la nouvelle audience.

Cela est vécu comme une progression reconnue dans l'évolution de la famille, reconnue par le juge et nos services, elle est également ritualisée par un nouveau DIPC dans une procédure d'admission renouvelée. C'est important pour le parent qui se sent reconnu. En revanche, le revers est un risque d'excès de confiance des parents, qui relâchent parfois leurs élans, pouvant conduire à une nouvelle régression. Nous observons avec attention ces phénomènes encore sur le début de l'année 2024.

ENTREES / SORTIES



ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ENFANTS ACCUEILLIS

La totalité des mineurs que nous accompagnons sont originaires de l'Aveyron ou installés dans le département depuis plus d'un an. Aucun n'est en revanche positionné à Millau, et les dix enfants suivis se trouvaient presque tous à plus de 30 minutes du SEAD de Millau, soit vers l'Est soit vers l'Ouest. Ces distances ne sont pas aidantes lorsqu'il est nécessaire d'intervenir rapidement. Il fut discuté en réunion du Département autour des référentiels, la pertinence pour chaque acteur (Maisons d'enfants) qui œuvre dans le dispositif, d'une distance maximale limitée à 40 minutes. Toutefois, elle reste délicate à appliquer sur le territoire sud Aveyron, en raison de zones non couvertes, souvent reculées, et qui semblent être les zones où les besoins sont les plus intenses.

DUREES DE PRISES EN CHARGE



AGES ET SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS EN 2023

Tranche d'âge	Filles	Garçons
5-7 ans		
8-9 ans		1
10-12 ans	2	
13-15 ans	2	3
16-17 ans	1	1
Total	5	5

2. Problématiques des enfants et adolescents accueillis

Marlène Barthélemy

Problématiques des enfants et adolescents accueillis 2023	Nombre d'enfants pris en charge
Troubles du comportement	7
Souffrance psychologique (anxiété, dépression...)	10
Souffrance physique, somatisations	10
Conduites à risques	10
Addictions	1
Difficultés scolaires	7
Handicap	3

Les enfants ou adolescents accueillis au sein du PAD présentent les mêmes difficultés que ceux qui sont admis au titre de l'AEMO R, simplement la dynamique familiale y est davantage perturbée, occasionnant d'importants conflits parents-enfants, ou un étouffement de l'un ou de l'autre et parfois une certaine violence psychique ou physique. Au cours de l'année 2023, nous n'avons pas eu de situations aux replis activés pour d'autres motifs graves tels que : agressions sexuelles, hospitalisation, maladie, ou autre.

Il est à noter, que nous avons reçu une demande pour l'exercice d'un PAD ordonné par la juge, et pour lequel notre institution n'a pu s'engager, le profil du jeune aux difficultés multiples et d'ordre psychiatrique importantes ne nous permettait pas d'offrir un lieu de repli sécurisé et adapté à la problématique. Nous avons toutefois accompagné le jeune et sa mère isolée, dans le cadre d'une mesure d'AEMO R. Cette impossibilité de mise en œuvre du dispositif reste rare, toutefois, elle nous porte à réfléchir sur le devenir de la demande au regard de profils complexes qui pourraient, dans un avenir plus ou moins proche, devenir plus nombreux. Comment pourrions-nous, dans ce cas, répondre ?

Une deuxième situation nous a également mis en difficulté, et la mise en œuvre du PAD s'est déroulée après un temps d'AEMO R en premier lieu, là encore au regard du profil de l'enfant dont les problématiques semblaient difficiles à articuler avec la sécurisation de l'enfant lui-même, mais aussi du groupe sur lequel il pouvait être accueilli. Ces éléments pourront faire l'objet de réflexions dans le cadre de l'amélioration des pratiques, et des outils d'appui à l'exercice de la mesure et des replis.

3. Accompagnements

SCOLARITE ET AMENAGEMENTS AU 30 JUIN OU AU 31 DECEMBRE 2023

Scolarisation/ insertion professionnelle	Nombre de jeunes
Scolarité en milieu ordinaire sans aménagement	5
Scolarité en milieu ordinaire avec aménagements de type AESH ou PAP	2
Scolarité en dispositif ULIS	0
Scolarité en dispositif SEGPA	1
Scolarité en milieu spécialisé (IME – ITEP – IMPro) (possiblement combiné à un milieu ordinaire aménagé)	2

PARTENARIATS ET PRISES EN CHARGE THERAPEUTIQUES

Dans le cadre du PAD nous avons recours aux mêmes partenaires que pour l'AEMO renforcée.

A savoir le centre social, le centre de loisirs, la mission locale pour les grands adolescents, les établissements scolaires en tête, et pour l'aspect thérapeutique, nous orientons souvent vers le CMPP, le service du Dr Carnus, et le RASTA, (devenu équipe mobile cette année).

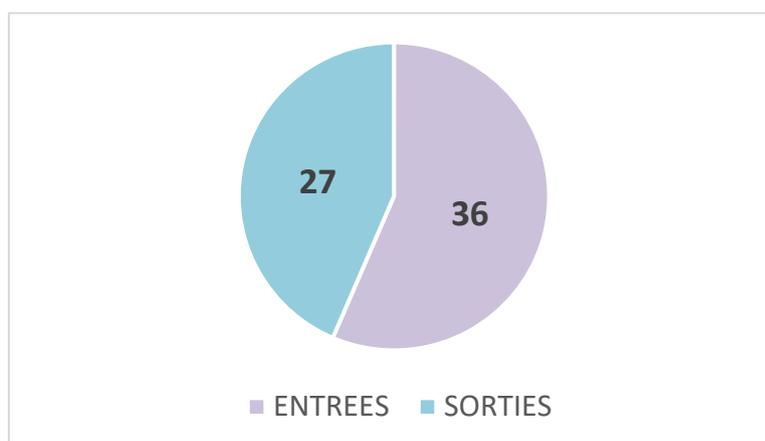
B - AEMO renforcée

1. Analyses Quantitatives

LES JOURNEES REALISEES

	2021	2022	2023
Journées réalisées	11 251	10 554	11 188

ENTREES / SORTIES



En 2023 : 63 mouvements sur le service, soit :

- 10 situations entrées en 2023 et sortantes en 2023 (la même année)
- 26 mesures entrées en 2023 et encore présentes en 2024
- 24 mesures datant d'avant 2023, 1 sur Ségur

➤ **Soit**

36 entrées au SEAD en 2023

27 sorties du SEAD en 2023

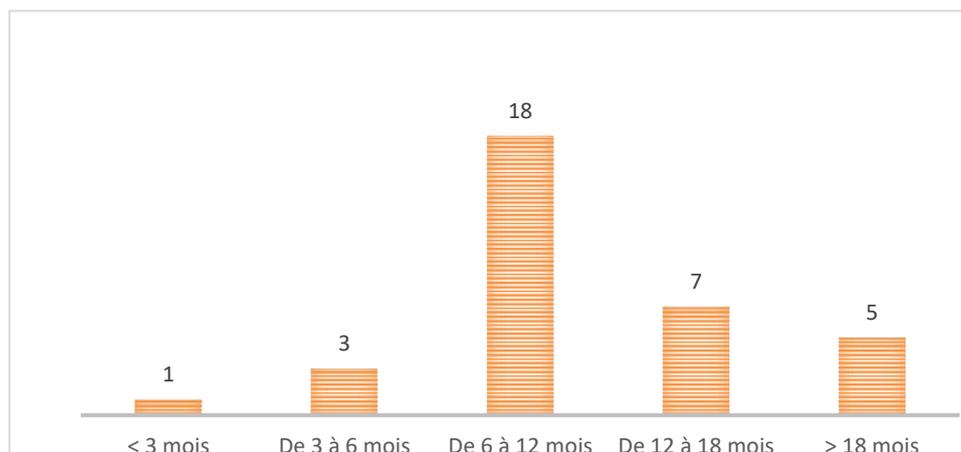
Sur toutes ces mesures il y a 36 familles différentes (fratries).

ORIGINE GEOGRAPHIQUE / REPARTITION PAR TERRITOIRE

56 situations suivies proviennent du territoire de Millau / Saint-Affrique.

4 situations du territoire d'Espalion

DUREE MOYENNE DES PRISES EN CHARGE DES SITUATIONS



Nous avons eu cette année plusieurs suivis dont l'échéance était courte. Il s'agissait le plus souvent de deux types de situations différentes :

- Notre service proposait une reconduction de courte durée soit pour asseoir une dynamique évolutive déjà en cours, soit dans l'espoir que le court terme puisse stimuler un ressaisissement du ou des parents. Ces courts délais ont été entendus par le juge.
- Ou bien il s'agissait d'une demande du juge qui souhaitait une évaluation de la situation, et qui comptait en outre sur un ressaisissement du parent, dans le but d'éviter le placement. Une sorte de dernière chance.

AGES ET SEXE DES ENFANTS ACCUEILLIS

Tranche d'âge	Garçons	Filles
1-6 ans	9	8
7-14 ans	19	8
15-18 ans	8	8
Total	36	24

ACCUEILS ET FINS DE PRISE EN CHARGE

Entrées 2023		Sorties 2023	
Nombre d'entrées	Origine	Nombre de sorties	Orientation
0	Assistant familial	2	Internat AMS
1	Foyer de l'enfance	0	Lieu de vie ou FDE
57	Domicile familial		Domicile familial
0	MECS	0	MECS
1	Placement à domicile	3	Placement à domicile
1	Confié à un tiers	0	Confié à un tiers

L'AEMO Renforcée comme point d'appui du Département ou du Juge pour faire face à des situations familiales de plus en plus dégradées où la nécessité d'une protection s'impose mais lorsqu'elle est menée sous la forme d'une assistance éducative elle revêt ses limites.

En effet, les problématiques familiales et problématiques de l'enfant qui génèrent du danger ou un risque de danger autour de lui sont souvent **d'ordre psychique, voire psychiatrique**. Cela tant du côté du parent que du côté de l'enfant, laissant de moins en moins de place à l'éducatif pur, et nécessitant que nos accompagnements soient axés vers les démarches de soins, les démarches d'orientations spécialisées.

Nous observons en sus depuis 2022, **une tendance aux situations de plus en plus critiques**, avec des dynamiques familiales complexes, des pères et mères isolés dans leur parentalité. Au même titre que pour l'APE nous avons de plus en plus de situations de parents séparés, où le conflit de ce que fut l'ancien couple demeure, et ne parvient pas à devenir un duo de coparentalité. **Trop souvent l'enfant est objet au sein du conflit**, et les parents dépassés par leurs émotions ne parviennent plus à se centrer sur les besoins de l'enfant. Ces conflits ont parfois mené le père ou la mère à des comportements d'abandon ou de retrait de la vie quotidienne de l'enfant.

2. Accompagnements

Des sorties diverses à l'extérieur ont été organisées, formant des petits collectifs, sources d'observations des comportements des jeunes entre eux, et la qualité des interactions sociales. Il s'agissait aussi pour certains de favoriser la socialisation, lorsque l'enfant est trop isolé. Ces projets de sorties sont mis en lien avec le Projet Personnalisé de l'enfant, et ils constituent une réponse à ses besoins. Ils sont aussi un outil pour affiner l'évaluation.

Bien que des démarches de jeux parents-enfants aient pu être organisées par les référents des situations, elles restent à renforcer afin de mettre le parent plus au centre de l'accompagnement à sa parentalité, et d'éviter le piège du parent non acteur. Certains parents sont en demande. Il en est de même dans les démarches d'orientation de l'enfant.

Dans une perspective du pouvoir d'agir au sein de l'accompagnement une question anime l'équipe depuis 2023, c'est le faire avec. A quel endroit placer le curseur ?

3. Démarche qualité

Beaucoup de demandes vers l'Ouest du territoire, St-Affrique

Dans les évènements marquants nous pouvons souligner l'origine des mesures, dont une grosse partie se situe à l'Ouest de notre territoire, à savoir St-Affrique et ses environs. Cette montée des demandes vers ce secteur géographique était déjà une tendance observée en 2022 elle se poursuit sur 2023 et s'est même intensifiée. Ces distances occasionnent beaucoup de déplacements, des kilomètres qui rendent difficile l'organisation des agendas et le croisement des personnes en coréférences dont les points de destination peuvent être opposés.

Au-delà de la fatigue occasionnée pour le professionnel, cela génère des frais de carburant et des propositions de visite d'enfants entre midi et deux sous forme de repas pour « rentabiliser et fluidifier les déplacements ». Ces frais peuvent contribuer à augmenter les charges du service.

Par ailleurs, la réactivité peut être impactée (pas d'intervention rapide) et le nombre de rencontres également. Ces distances ne permettent pas à notre service de pouvoir proposer aisément le dépassement d'effectifs prévu. Pourtant nous notons une augmentation constante de la demande pour des mesures d'AEMO R depuis plus de 2 ans. Cela est sans doute à mettre en corrélation avec les difficultés inhérentes à la question du placement.

Il serait donc légitime de penser que l'activité du SEAD à travers l'AEMO R et du PAD sera amenée à se déployer. Si la tendance observée en 2022 et 2023 se confirme encore en 2024, la question de transformer notre site SEAD de St-Affrique en véritable antenne pourra se poser dans le cadre de l'évolution du service et du projet d'établissement.

S'appuyer sur des supports à l'accompagnement diversifiés :

En parallèle aux visites à domicile classiques, l'équipe développe de nouveaux outils pour renforcer les compétences parentales.

Comme piste d'amélioration dans les pratiques, il nous paraît important de pouvoir nous appuyer sur des outils de médiation dans la rencontre :

- Nous utilisons un support de jeu, développé par l'IAC pour favoriser le repérage et l'analyse des besoins des enfants. Ce support est utilisé avec l'enfant et avec le parent. Il permet de co-construire les Projets Personnalisés et d'élaborer des objectifs atteignables, tout en déployant des moyens nécessaires à l'évolution de la situation familiale.
- Les actions collectives comme support de soutien à la parentalité et de soutien à l'intervention.
- Des sorties parents-enfants, des sorties collectives, des sorties ou activités éducatives individuelles

Nous avons également accueilli en 2023, pour une période de 3 mois une stagiaire TISF, qui fut d'une grande aide. Ses interventions autour de l'organisation du quotidien a permis une amélioration de l'accompagnement dans certaines situations.